



DOSSIER JOHN TSHIBANGU

Nouvelles charges
contre Katumbi

Le leader de la plate-forme « Ensemble », en exil à l'étranger, est accusé par le responsable des renseignements militaires d'avoir financé une tentative de rébellion menée fin 2017 par John Tshibangu, ex-chef d'état-major des Fardc au Kasai. Delphin Kahimbi, cité par Jeune Afrique, a révélé que lors de son interrogatoire, le général incriminé aurait cité le nom de Moïse Katumbi parmi ceux qui ont finan-

cé sa tentative de déstabilisation des institutions. Ayant fait défection de l'armée congolaise depuis mi-2012, le général déserteur John Tshibangu fut arrêté fin janvier 2018 en Tanzanie, après une longue cavale. Il a été extradé à Kinshasa au mois de février et est toujours détenu en secret dans un cachot des renseignements militaires, apprend-on.

Page 2



Moïse Katumbi lors du lancement de sa plate-forme Ensemble

GLOBAL FIREPOWER 2018

Les Fardc dans le top 10 des puissances
militaires africaines

Le site américain Global Fire-Power établit chaque année un classement des forces militaires de plus de cent pays dans le monde. Cette année, cette structure spécialisée dans les questions de défense est restée fidèle à ce rituel. Les États-Unis figurent toujours en tête du classement mondial avec une large avance en matière de force aérienne et de budget consacré à la défense, suivis de la Russie et de la Chine. Sur le continent africain, l'Égypte devance, comme lors des classements précédents, l'Algérie, l'Éthiopie, le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Maroc, le Soudan, la Libye et la RDC.

Page 3



Une patrouille des FARDC, l'armée congolaise.

INDUSTRIE TEXTILE

L'Afrique
s'organise
pour
barrer
la route
aux «
friperies
»

Pour nombre d'analystes, ce phénomène serait la combinaison de plusieurs facteurs, dont l'extrême pauvreté et la recherche effrénée de qualité et de durabilité. Dans cette région quasi dépendante des vêtements étrangers de première ou de deuxième main, certains pays comme le Mali, le Burkina Faso, le Cameroun et même la RDC font revivre l'industrie locale du coton.

D'autres plus frondeurs comme le Rwanda et l'Ouganda ont interdit carrément l'importation de ces friperies. Ce réveil tardif suscite déjà de nombreuses interrogations sur la capacité réelle des pays africains à tenir tête aux grandes firmes internationales sur un marché de plusieurs milliards de dollars.

Page 3

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR

Bibliothèque portes ouvertes à Wallonie-Bruxelles



Un rayon de livres dans une bibliothèque

L'engagement du Centre Wallonie-Bruxelles (CWB) dans la vulgarisation du livre n'est plus à prouver. Et donc, impossible de faire l'impasse sur la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Pour cette fois, le CWB organise, ce 23 avril, une « Bibliothèque portes ouvertes » autour de la présentation de l'application « Medias-paulonline » et de la start-up « Alibooks ».

Il s'agit de deux initiatives importantes qui viennent à la fois booster et révolutionner le secteur du livre en RDC, annonce le centre culturel belge.

La Journée mondiale du livre et du droit d'auteur a été instituée par l'Unesco depuis 1995 dans le but de rendre un hommage mondial au livre et aux auteurs.

Page 3

DOSSIER JOHN TSHIBANGU

De nouvelles charges contre Moïse Katumbi

Le leader de la plate-forme «Ensemble pour le changement» est accusé par le responsable des renseignements militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (Fardc) d'avoir financé la tentative militaire de l'ex-chef d'état-major des Fardc au Kasai contre les autorités de la République.



Moïse Katumbi

John Tshibangu, ex-chef d'état-major des Fardc au Kasai, est actuellement en détention secrète dans un cachot des renseignements militaires. Son affaire vient d'être remise à la surface à la faveur d'une récente interview du responsable des renseignements militaires des Fardc accordée à «Jeune Afrique». Dans cet entretien publié le 20 avril, Delphin Kahimbi n'est pas allé par le dos de la cuillère pour stigmatiser le rôle qu'aurait joué Moïse Katumbi au profit de la rébellion qui s'était déclarée au Kasai, fin 2017, sous la houlette du général déserteur John Tshibangu. A en croire cet officier des renseignements militaires, l'ex-gouverneur du Katanga aurait financé cette rébellion qui visait la destabilisation des institutions avec, à la clé, le changement de régime. Dévoilant les secrets de l'instruction, Delphin Kahimbi a révélé que lors de son interrogatoire, le général déserteur John Tshibangu avait cité trois fois le nom de Moïse Katumbi parmi ceux qui ont financé sa tentative de destabilisation des institutions. Enfonçant le clou, le patron des renseignements militaires a confirmé les contacts très dangereux ainsi

que des connexions qu'auraient entretenus John Tshibangu avec des groupes armés et des terroristes dans l'est de la RDC. Moïse Katumbi, dont le rapprochement avec John Tshibangu aurait été facilité grâce à l'implication du clergé catholique, ne serait donc pas innocent dans les ramifications prises par la rébellion au Kasai, se convainc l'officier des renseignements. D'où, a-t-il ajouté, les dispositions prises pour éviter que de son lieu de détention, John Tshibangu puisse entrer en contact avec des tiers qui pourraient lui passer des consignes. Il a, en outre, promis de rendre incessamment public le rapport de l'instruction en cours.

Chez les Katumbistes, la tendance est de relativiser ces accusations qui procéderaient, selon eux, d'une stratégie bien connue destinée à écarter le candidat Moïse Katumbi de la présidentielle de décembre 2018. Du recrutement des mercenaires à la spoliation d'un immeuble, en passant par la nationalité italienne qu'il détiendrait en violation de la Constitution, Moïse Katumbi serait toujours dans le collimateur de la majorité présidentielle, qui chercherait à le disqualifier en prévision des prochains scrutins. Ce qui expliquerait, selon ses partisans, cette autre accusation liée cette fois-ci au financement de la rébellion au Kasai. Les Katumbistes soutiennent qu'il s'agit d'une nouvelle trouvaille du pouvoir pour davantage charger l'ex-gouverneur du Katanga qui a déjà maille à partir avec la justice congolaise. Entretemps, les acteurs politiques qui lui sont fidèles n'arrêtent pas de menacer de «recourir aux grands moyens» si jamais les élections n'étaient pas organisées à l'échéance du 23 décembre, conformément au caendrier électoral publié par la Commission électorale nationale indépendante. Pour rappel, John Tshibangu avait quitté l'armée congolaise depuis mi-2012, à l'époque où Moïse Katumbi était encore gouverneur de l'ex-province du Katanga. Arrêté fin janvier 2018 à Dar-Es-Salaam, en Tanzanie, après une longue cavale et extradé à Kinshasa au mois de février, le général déserteur est toujours détenu au secret dans un cachot des renseignements militaires. Il occupait le poste de chef d'état-major de la quatrième région militaire au Kasai-Occidental avant de s'autoproclamer lieutenant général à la tête d'un mouvement insurrectionnel.

Alain Diasso

EDUCATION

Les lycéennes de Motema Mpiko sensibilisées à l'importance de la lecture

Les élèves de l'établissement scolaire situé dans la commune de Kasa-Vubu ont échangé avec l'Association congolaise des femmes journalistes de la presse écrite (Acofepe), dans le cadre de la campagne qu'elle mène dans les différentes écoles de la ville de Kinshasa.

Après le lycée 2/Kasa-vubu, l'Acofepe, sous la conduite de sa présidente, Grâce Ngyke, a poursuivi sa campagne au lycée Motema Mpiko, dans la commune de Kasa-Vubu. Devant une cinquantaine d'élèves, la présidente de l'Acofepe, accompagnée de quelques membres, a expliqué aux lycéennes, finalistes dans différentes options, l'importance de la lecture et l'amélioration de l'écriture. Grâce Ngyke leur a rappelé que la lecture est sans doute un divertissement, tout comme les spectacles, les jeux ou le sport mais procure au lecteur un plaisir qui lui détourne de la réalité. La lecture, a-t-elle dit, fait oublier des soucis et les stress du quotidien.

Tout en encourageant les élèves du lycée Motema Mpiko à la lecture, la présidente de l'Acofepe a indiqué que cet exercice est une aide précieuse pour apprendre à s'exprimer et à penser. «Les livres permettent de forger l'esprit critique par la confrontation entre les idées et les idéologies», a-t-elle fait savoir. Pour jauger le niveau de lecture de ces élèves, un questionnaire leur a été remis et au terme d'un jeu de questions-réponses, l'Acofepe a été satisfaite de constater que ces lycéennes fréquentent les biblio-

thèques. Grâce Ngyke a, par ailleurs, conscientisé ces internées du lycée aux cycles d'orientations et humanités à la bonne lecture, martelant que «c'est la base de toutes choses».

Les réseaux sociaux

Au cours de cette sensibilisation des élèves à la lecture, l'Acofepe met aussi l'accent sur les réseaux sociaux, ces canaux de communication et d'échange qui sont plus envahis par les jeunes. Malheureusement, a fait constater l'association, ceux-ci recourent davantage aux SMS et autres émoticônes pour se communiquer. Ce qui déforme, selon elle, l'écriture. C'est pourquoi, Clémence Feza et Micha Kisalalasa, membres effectifs de l'Acofepe, ont invité les filles à une écriture conforme des mots dans l'utilisation des applications telles que Facebook ou Whatsapp.

Au terme de cette séance de sensibilisation à laquelle les lycéennes ont manifesté un grand intérêt au regard de nombreuses questions posées, Grâce Ngyke les a assurées de la tenue prochaine d'un concours national portant sur l'écriture. Par la même occasion, l'Acofepe a lancé un plaidoyer aux parents et aux institutions publiques ou internationales à la soutenir par un mécanisme de suivi de l'amélioration de l'écriture. Par ailleurs, les élèves ont remercié les membres de cette association pour la considération portée à leur égard, souhaitant que cette activité ne soit pas la dernière.

Aline Nzuzi

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé / Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepeschesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR

Bibliothèque portes ouvertes à Wallonie-Bruxelles

Le centre culturel belge organise deux rencontres ce 23 avril, à commencer par la présentation dans la matinée de l'application « Mediaspaulonline » et de la startup « Alibooks », à la médiathèque.

L'engagement du Centre Wallonie-Bruxelles (CWB) dans la vulgarisation du livre n'est plus à prouver. La déléguée Kathryn Brahy n'a de cesse de le déclarer et ne manque pas à ce « devoir » comme en témoignent, d'ailleurs, les réguliers rendez-vous occupant une place de choix dans les programmations mensuelles de la maison. Et donc, impossible de faire l'impasse sur la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Pour cette fois, le CWB organise une « Bibliothèque portes ouvertes » autour de la présentation de l'application « Mediaspaulonline » et de la startup « Alibooks ». « Ces deux initiatives importantes viennent à



Une pile de livres

la fois booster et révolutionner le secteur du livre en RDC », annonce le centre culturel belge. L'on comprend d'autant mieux l'enthousiasme du CWB qui informe d'entrée de jeu que la startup « Alibooks » est un portail de vente d'ouvrages en ligne avec livraison à domicile. L'initiative, une première, ne devrait pas manquer de réjouir les nombreux lecteurs que compte la ville. Et qui plus est, la joie de ces derniers ne pourrait être qu'à son comble de savoir que les éditions Mediaspaul, qui n'ont plus une réputation à se faire, lancent de leur côté une nouvelle ligne d'édition d'ouvrages électroniques et en assurant la commercialisation via le Net. Ce, par le biais de nouvelle application mobile baptisée tout simplement Mediaspaulonline. Mais cette journée mémorable du 23 avril ne va pas s'arrêter avec ce rendez-vous de la matinée. En effet, à 14h, il sera question d'un moment plus solennel autour de

la troisième édition de Mikanda Awards (Mikanda qui veut dire livres en lingala). Ce prix littéraire annuel sera une nouvelle fois décerné à des auteurs, éditeurs et chroniqueurs littéraires congolais. À Mikanda Awards, il n'est fait aucune discrimination car tous les genres littéraires y sont récompensés.

Pour la petite histoire de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, il convient de souligner qu'elle a été instituée par l'Unesco depuis 1995. Ce, « dans le but de rendre un hommage mondial au livre et aux auteurs ainsi qu'encourager tout le monde, et en particulier les jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture, et de reconnaître les contributions irremplaçables au progrès social et culturel de l'humanité », nous rappelle le CWB.

Nioni Masela

CLASSEMENT 2018/GLOBAL FIREPOWER

Les Fardc dans le top 10 des puissances militaires africaines

L'Égypte devance, comme lors des classements précédents, l'Algérie, l'Éthiopie, le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Maroc, le Soudan, la Libye et la RDC.

Le site américain Global FirePower établit chaque année un classement des forces militaires de plus de cent pays dans le monde. Un classement qui permet aux autorités des pays concernés de jauger le niveau d'efficacité de leurs armées. Cette année 2018, cette structure américaine spécialisée dans les questions de défense est restée fidèle à sa recette. Elle vient, en effet, de publier le nouveau classement des forces militaires de plus d'une centaine des pays dans le monde. Pas de grands bouleversements par rapport aux classements antérieurs. Les États-Unis figurent toujours en tête du classement avec une large avance en matière de force aérienne et de budget consacré à la défense. La Russie, quant à elle, occupe la deuxième place dans le classement global et la première en matière de production journalière de pétrole ainsi qu'une prédominance dans la production de quelques armes comme les chars de combat et les lance-roquettes. La Chine vient en ordre utile grâce à son potentiel démographique et à ses voies de navigation maritime, deux des critères essentiels établis par le jury. Sur le continent africain, l'Égypte arrive en tête comme première puissance militaire africaine et douzième puissance militaire mondiale, selon cette édition 2018 du classement des armées dans le monde. La RDC se positionne à la dixième place en Afrique et traîne à la 75e position à l'échelle mondiale. Notons que cinquante critères au total interviennent dans ces choix, notamment le nombre de militaires actifs, la force navale, la disponibilité du carburant pour les opérations militaires, le nombre d'avions de chasse, le budget consacré à la défense et la flexibilité logistique. Il faudrait y ajouter que les facteurs géographiques, la flexibilité logistique, les ressources naturelles et l'industrie locale sont autant de critères qui impactent également le classement final.

Alain Diasso

INDUSTRIE TEXTILE

L'Afrique s'organise pour barrer la route aux friperies

Les vêtements de seconde main occupent une place importante sur le marché du continent. Pour nombre d'analystes, ce phénomène serait la combinaison de plusieurs facteurs, dont l'extrême pauvreté et la recherche effrénée de qualité et de durabilité.

L'Afrique subsaharienne est quasi dépendante des vêtements étrangers de première ou de seconde main. Toutefois, des pays comme le Mali, le Burkina Faso, le Cameroun et même la République démocratique du Congo (RDC) font revivre l'industrie locale du coton. D'autres, plus frondeurs comme le Rwanda et l'Ouganda, ont interdit carrément l'importation des vêtements de seconde main, c'est-à-dire les friperies. Ce réveil tardif suscite déjà de nombreuses interrogations sur la capacité réelle des pays africains à tenir tête aux grandes firmes internationales qui font tourner actuellement un marché de plusieurs milliards de dollars américains.

Comme l'indiquent les chiffres publiés par l'agence Ecofin, l'Afrique subsaharienne reste la région du monde où prospère la vente des vêtements de seconde main dits « friperies ». Trois cent cinquante-cinq mille emplois, des revenus globaux de deux cent trente millions de dollars américains et 1,5 million de familles vivant de cette activité en Afrique de l'est. Depuis les années 1980, c'est un véritable business qui a vu le jour. L'on estime que le marché représente actuellement des millions, voire des milliards de dollars américains. Au fil des décennies, il s'est développé considérablement, utilisant des circuits d'approvisionnement à la fois formels et informels. Les commerçants africains ont réussi non seulement à consolider leur marge bénéficiaire mais également à professionnaliser leurs activités, en triant les vêtements en fonction de la qualité. Le prix de départ proposé fait

désormais l'objet d'intenses négociations entre les deux parties. La vente des friperies a gagné en importance dans les plus grandes villes d'Afrique : Lagos, Nairobi, Abidjan, etc. L'apparition des spécialistes en la matière a apporté la dernière touche dans la voie de la professionnalisation de l'activité. Alimenté par une industrie de la mode européenne et américaine en pleine surchauffe, le phénomène a fini par gagner une grande partie de l'Afrique.

Récemment, le gouvernement américain n'a pas hésité de menacer les pays qui vont interdire leur importation, au grand dam des décideurs africains décidés à mieux protéger leur industrie locale en déconfiture. Pour comprendre l'enjeu réel autour de cette décision américaine que beaucoup qualifieraient de simple « mesure de rétorsion », les États-Unis, à travers leur association structurée, la Smart (Seconde material and recycled textiles association), viennent à la deuxième place des vendeurs de seconde main de la région, derrière le Royaume-Uni. À ce stade, une question s'impose : l'Afrique est-elle suffisamment forte pour se passer des vêtements de seconde main ? Au regard des intérêts en présence, toute maladresse peut avoir des répercussions néfastes sur la relation commerciale entre les pays africains et les pays développés. Mais les experts africains estiment que leur continent ne peut se contenter simplement de consommer ce que d'autres ont produit et même utilisé, alors qu'il est en

mesure de produire lui-même.

Dans l'offensive africaine, quatre pays, en l'occurrence le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Rwanda ont pris la décision, en 2016, de suspendre progressivement les importations, ignorant ainsi les menaces américaines. Il s'agit, ont-ils expliqué, de protéger la petite industrie locale. Au moment où les sanctions américaines sont devenues une réalité, certains pays comme le Kenya ont choisi de capituler. Pour d'autres, plus courageux comme le Rwanda, la sanction américaine est tombée sous la forme de l'exclusion du processus de l'Agoa. Qu'importe ! Le pays aux mille collines a choisi de poursuivre la bataille sans fléchir. Dans la foulée, un autre pays, qui a vu son industrie textile s'effondrer depuis belle lurette, se place aussi en ordre de bataille. Il s'agit de la RDC. Depuis l'ancienne province Orientale, le gouverneur de l'actuelle province du Bas-Uélé a réceptionné trente tonnes de graines de coton à partir de l'Ouganda. L'idée clairement affichée est de relancer cette culture. Au total, la province du Bas-Uélé compte environ soixante tonnes de coton-graines. La prochaine étape sera de les transformer pour fournir la matière première nécessaire à la Sotexki, un ancien fleuron de l'industrie du textile en RDC. Il y a aussi une autre étape très importante, celle du financement du projet. Beaucoup comptent sur un éventuel crédit du Fonds de promotion de l'industrie pour relancer cette société mais rien n'est gagné, du moins à ce stade.

Laurent Essolomwa

Compte rendu du Conseil des ministres du 20 avril 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 20 avril 2018, au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Sept affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- deux projets de décret au titre du ministère des Zones économiques spéciales ;
- un projet de décret au titre du ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire ;
- un projet de décret au titre du ministère de la Culture et des arts ;
- une communication au titre du ministère du Tourisme et de l'environnement ;
- une communication au titre du ministère des Finances et du budget ;
- des nominations au titre du ministère de l'Enseignement supérieur.

A la lumière des commentaires de monsieur le Premier ministre présentant l'ensemble des dossiers de son gouvernement, chaque affaire portée sur la table du Conseil des ministres est l'exécution d'un pan important de la « Marche vers le développement ».

C'est dire que malgré la conjoncture économique difficile, le gouvernement s'emploie à exécuter les axes stratégiques contenus dans le projet de société sur la base duquel le président de la République a été élu le 20 mars 2016.

Il en est ainsi des projets de décret présentés par le ministère des Zones économiques spéciales. Ces projets, en ce qu'ils postulent l'amélioration du climat des affaires, et assouplissent davantage les règles qui régissent l'activité économique dans notre pays. Ils constituent ainsi la matérialisation de l'axe stratégique n°2 qui consiste à « consolider et pérenniser la croissance économique inclusive, par la diversification et les réformes économiques », de façon à booster l'entreprise, l'industrie et à susciter la création d'emplois.

Il en est de même de l'affaire inscrite par le ministère des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, portant sur l'Institut national du travail social. En raison des missions assignées à cet institut, notamment celles d'assurer la formation initiale et continue, dans le domaine social, et de développer la recherche-action et la recherche appliquée en travail social, le décret en examen s'inscrit dans la mise en œuvre de l'axe stratégique n°4 de la « Marche vers le développement », qui consiste à « préparer les jeunes à l'emploi, par la formation qualifiante » et à favoriser l'acquisition des connaissances et des compétences, en adéquation avec les préparatifs et les besoins du développement.

Il en est autant de l'affaire inscrite par le ministère de la Culture et des arts qui, en classant l'œuvre de l'artiste peintre Marcel Gotene au patrimoine national culturel, répond à l'axe stratégique n°1, visant à « mettre les femmes et les hommes au cœur du développement ». Il s'agit, en effet, par ce biais de motiver les uns et les autres, à s'investir dans l'œuvre du développement, et à faire adopter des valeurs de créativité et de travail au plus grand nombre, et ce, dans tous les domaines, en ayant à l'esprit qu'à l'égard de tous ceux qui portent haut l'étendard du pays, la Nation est toujours reconnaissante.

Il en est également de l'affaire inscrite par le ministère du Tourisme et de l'environnement, qui non seulement matérialise de façon transversale plusieurs axes stratégiques du projet de société, mais répond aussi aux urgences des temps présents, telles que formulées aux points six et sept de la « Marche vers le développement », à savoir contribuer à préserver l'environnement au jour le jour et positionner le Congo dans le contexte international actuel.

Il en est enfin de la communication présentée par le ministre des Finances et du budget, qui a rendu compte au gouvernement, de l'accord salubre et des perspectives encourageantes, auxquels sont parvenus les services du Fonds monétaire international, aux termes de la mission qu'ils ont effectuée du 3 au 18 avril 2018 à Brazzaville et qui nous interpellent, sur la nécessité de renforcer les contrôles internes et externes et d'intensifier la lutte contre la corruption, la concussion et la fraude ainsi qu'il est prévu dans l'axe stratégique n°6, à savoir « poursuivre les réformes institutionnelles ».

Il apparaît de ce qui précède que l'économie, le social, la culture, l'environnement, la gouvernance et la diplomatie ont été les points nodaux sur lesquels se sont penchés les membres du gouvernement, déterminés autour du président de la République, à ne ménager aucun secteur de la vie nationale, pour rétablir les équilibres macroéconomiques, célébrer le mérite et l'excellence et continuer à rehausser l'image et le charisme du Congo sur l'échiquier international.

Ce préambule étant nécessaire pour mieux saisir l'impact économique et social de l'action gouvernementale, procédons à présent au décortiquage des affaires examinées lors du Conseil des ministres de ce jour 20 avril 2018.

I- Ministère des zones économiques spéciales

-Projet de décret fixant les conditions d'attribution et de retrait de l'agrément des investisseurs au régime des zones économiques spéciales

Invité par monsieur le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Mokoki, ministre des Zones économiques spéciales, a présenté le projet de décret pris en application de la loi n°24-2017 du 9 juin 2017, relative à la création des zones économiques spéciales, à la détermination de leur régime et de leur organisation.

Il convient de rappeler qu'en adoptant cette loi, le législateur avait pris le soin de confier au gouvernement, aux termes de l'article 12, la charge de définir le contenu et la forme de la demande, et de déterminer les conditions d'attribution et de retrait de l'agrément aux investisseurs.

C'est en application de ces dispositions que le projet de décret en examen fixe les conditions d'accès au régime des zones économiques spéciales, les conditions d'agrément des investisseurs à ce régime, les conditions de suspension et de retrait de l'agrément et le contexte de limitation des agréments au régime des zones économiques spéciales.

Ainsi, aux termes des articles 3, 4, 5, 6 et 7 du projet de décret, l'accès au régime des zones économiques spéciales est ouvert à tous les investisseurs nationaux et étrangers. Il est subordonné à l'obtention d'un agrément délivré par le ministre en charge des zones économiques spéciales et enregistré à la direction générale de l'Agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales.

Le dossier d'agrément comprend pour les investisseurs étrangers :

- une demande d'agrément ;
 - un justificatif des capacités techniques et financières de l'investisseur à assurer les activités concernées.
- S'agissant des investisseurs nationaux, outre les documents ci-dessus cités, il est requis :
- une copie certifiée conforme à l'original de l'inscription au Registre du commerce et du crédit mobilier ;
 - une attestation d'immatriculation à l'Institut national de la statistique ;
 - une attestation d'immatriculation à la CNSS ;
 - un numéro d'identification unique.

Les articles 9 à 14 fixent la durée de l'agrément qui varie, selon l'activité, de cinq à quinze ans renouvelables. Ils rappellent, en outre, le caractère incessible de l'agrément qui ne peut être ni transféré ni loué, et confient au ministre en charge des zones économiques spéciales, la responsabilité de fixer le montant des frais du dossier, la durée de l'étude du dossier qui ne peut dépasser trois mois, délai au cours duquel le ministre en charge des zones économiques spéciales est tenu de délivrer l'agrément.

Enfin, les articles 15 à 20 déterminent les conditions dans lesquelles l'agrément accordé à un investisseur peut être suspendu ou lui être retiré, et donnent au ministre en charge des zones économiques spéciales, la possibilité de limiter le nombre d'investisseurs à agréer.

Après examen, le projet de décret fixant les conditions d'attribution et de retrait de l'agrément des investisseurs au régime des zones économiques spéciales a été approuvé par le Conseil des ministres.

- Projet de décret portant approbation des statuts de l'agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales

Poursuivant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil des ministres a suivi, une fois de plus, l'exposé fait par le ministre Gilbert Mokoki sur les statuts de l'Agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales.

Aux termes des statuts examinés par le Conseil des ministres, l'Agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales est un établissement public à caractère industriel et commercial, dont la mission principale est de planifier, développer et superviser les zones économiques spéciales.

L'article 4 du projet des statuts fixe le siège de l'Agence à Brazzaville alors que les articles 7 à 40 définissent le mode de gestion de l'Agence. Celle-ci est administrée par un Conseil d'administration et dirigée par une direction générale.

Les articles 41 à 50 renseignent sur la gestion financière de l'Agence et particulièrement sur ses ressources composées essentiellement de la dotation initiale de l'Etat, du produit des activités, du produit des emprunts, des subventions de l'Etat ainsi que des dons et legs. Après examen, le projet des statuts de l'Agence de planification, de promotion et de développement des zones économiques spéciales a été approuvé par le Conseil des ministres. Mais avant cela, le président de la République a tenu à attirer l'attention des membres du gouvernement sur l'efficacité de l'administration qui ne doit pas se satisfaire d'une bureaucratie paperassière et paralysante. Le gouvernement se doit plutôt de s'investir sur le terrain afin de concrétiser les engagements que nous prenons devant le peuple et devant nos partenaires.

Dans ce sens, les espaces fonciers réservés pour l'implantation des zones économiques spéciales, notamment à Pointe-Noire, doivent être rendus disponibles au gouvernement en application des procédures établies par les lois et règlements de la République.

Par ailleurs, en application des mêmes lois et règlements, les espaces fonciers abritant le massif forestier du plateau de Hinda et partout ailleurs dans la République, massivement spoliés par des citoyens véreux de tout acabit, doivent faire l'objet d'une opération vigoureuse de déguerpissement, pour affirmer l'autorité de l'Etat, seul propriétaire des espaces fonciers concernés.

II- Ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire

- Projet de décret portant approbation des statuts de l'Institut national de travail social

Invité par monsieur le président de la République à prendre la parole, en lieu et place de Mme Antoinette Dinga-Dzondo, en mission, le ministre Bruno Jean Richard Itoua a présenté le projet de décret pris en application de la loi n°6-15 du 19 février 2015, portant création de l'Institut national du travail social.

Il a rappelé que l'Institut national du travail social est un établissement public administratif, placé sous la double tutelle du ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Aux termes des statuts en examen, l'Institut national du travail social poursuit une mission de formation initiale et continue, puis de recherche-action et de recherche appliquée en travail social. Son siège est fixé à Igné, dans le département du Pool. Il est géré par un comité de direction qui en est l'organe d'orientation et de décision, et dirigé par un directeur général nommé par décret en Conseil des ministres au même titre que le président du Comité de direction.

Dans le cadre de l'accomplissement de ses missions statutaires, le Comité de direction est assisté par un conseil d'établissement, organe de conception et d'appui chargé de préparer les réunions du Comité de direction.

Outre les directions, l'institut comprend, au titre d'organes consultatifs, un conseil pédagogique et un conseil scientifique.

L'admission à l'Institut national du travail social se fait par voie de concours externe ou interne. Le concours est ouvert à titre externe, aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et à titre interne, aux agents de l'Etat âgés de moins de 50 ans.

La durée de formation est de trois ans pour le premier cycle sanctionné par une licence professionnelle en travail social, deux ans pour le deuxième cycle sanctionné par un master en travail

Compte rendu du Conseil des ministres du 20 avril 2018

social et trois ans pour le troisième cycle, sanctionné par un doctorat en travail social.

Avant de faire approuver le projet de décret, le président de la République a instruit le gouvernement à présenter, dans les meilleurs délais, un rapport complet sur le niveau de réalisation de ce projet et le cas échéant, l'état d'avancement des travaux de construction de cet important établissement, financé dans le cadre du contrat développement, désendettement.

Après quoi, le projet de décret portant approbation des statuts de l'Institut national du travail social a été approuvé par le Conseil des ministres.

III- Ministère de la Culture et des arts

-Projet de décret portant classement de l'œuvre de l'artiste peintre Marcel Gotène au patrimoine national culturel

Le président de la République a ensuite donné la parole à M. Dieudonné Moyongo, ministre de la Culture et des arts. Prenant la parole à cet effet, M. Dieudonné Moyongo a fait remarquer que le Congo, Etat partie de l'Unesco, est membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle depuis 1975 et qu'à ce titre, a toujours placé la protection des œuvres de l'esprit et leurs créateurs au centre des préoccupations nationales.

Il a mis en évidence la clairvoyance du législateur congolais qui a toujours tenu à valoriser la richesse culturelle et protéger les artistes de notre pays. C'est dans ce cadre qu'il faut inscrire la loi 24/82 du 7 juillet 1982 sur les droits d'auteur et les droits voisins, la convention 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, dûment ratifiée et enfin, la loi 8-2010 portant protection du patrimoine culturel et national. Faisant l'évocation du génie culturel congolais qui tire son inspiration de la belle et idyllique nature dont dispose notre pays, le ministre de la Culture et des arts a mis en exergue l'œuvre atypique et impressionnante de Marcel Gotène, qui s'est imposé au monde de la peinture comme l'une des plus grandes figures internationales en la matière, depuis sa rencontre avec le maître cubiste Pablo Picasso en 1954.

Ainsi, en vue d'assurer la protection, la sauvegarde et la valorisation de ce potentiel culturel d'une valeur inestimable, le Conseil des ministres a approuvé le décret portant classement de l'œuvre de l'artiste peintre Marcel Gotène au patrimoine national culturel de façon à ne pas l'exposer au pillage, au copiage des originaux, au plagiat et à la contrefaçon, dans ce monde en proie au trafic illicite des biens culturels.

IV- Ministère des Finances et du budget

-Communication relative au communiqué de presse de l'équipe des services du Fonds monétaire international

Invité à prendre la parole par le président de la République, le ministre des Finances et du budget, M. Calixte Nganongo, a rendu public le communiqué de presse publié par les services du Fonds monétaire international, au terme de leur mission de négociation d'un programme en République du Congo.

Il ressort de ce communiqué que l'équipe des services du Fonds monétaire international dirigée par M. Abdoul Aziz Wane, ayant séjourné au Congo du 3 au 18 avril 2018, a conclu un accord avec les autorités de la République du Congo sur les contours des politiques qui pourraient être soutenues par un arrangement financier.

Selon les termes du communiqué, le programme proposé par la Mission vise à promouvoir une croissance soutenue et inclusive, notamment en rétablissant la viabilité budgétaire et en améliorant la gouvernance en même temps qu'il vise à contribuer aux efforts régionaux de renforcement de la stabilité extérieure.

Le communiqué reconnaît la situation difficile que connaît l'économie congolaise, principalement affectée par les effets des cours du baril de pétrole et des défis importants liés à la gouvernance.

Tout en saluant les efforts entrepris par le Congo pour améliorer la gouvernance et garantir la transparence dans la gestion des ressources naturelles et des grands travaux au cours des dernières années, la Mission s'est félicitée de l'intention du gouvernement de créer un organe indépendant de lutte contre la corruption avec tous les pouvoirs d'investigation et un système de déclaration du patrimoine pour les hauts responsables.

La Mission prend acte de la volonté du gouvernement à continuer à travailler sur la mise en œuvre de la stratégie exhaustive pour restaurer la viabilité de la dette et assurer le financement total du programme.

Enfin, la Mission a conclu sur la possibilité de proposer un arrangement financier pour soutenir le programme économique du Congo.

Le Conseil des ministres s'est félicité des résultats encourageants auxquels les négociations ont abouti et a adressé ses félicitations aux membres du comité technique ayant participé à ces négociations.

Le Conseil des ministres s'est dit confiant quant à l'aboutissement du processus au niveau du Conseil d'administration du Fonds monétaire international prévu courant juin 2018.

V- Ministère du Tourisme et de l'environnement

-Communication sur les tourbières du Bassin du Congo

Le Conseil des ministres a suivi une communication présentée par Mme Arlette Soudan Nonault, ministre du Tourisme et de l'environnement au sujet des tourbières du Bassin du Congo. Intervenant à ce sujet, Me Arlette Soudan Nonault a d'abord tenu à expliquer ce qu'on entend par tourbières pour permettre une parfaite maîtrise de leurs enjeux au niveau mondial.

En termes de tourbières, il faut entendre des zones humides caractérisées par l'accumulation progressive de la tourbe. Celle-ci étant une matière combustible qui résulte de la décomposition de végétaux à l'abri de l'air.

Ces tourbes contiennent des quantités très importantes de carbone et en deviennent un réservoir naturel en absorbant du carbone en circulation dans la biosphère. Piégé ainsi dans les tourbes, le carbone est alors séquestré dans la matière organique morte ou dans

une roche dite biogénique et ne peut plus être en contact avec l'oxygène pour former le gaz carbonique destructeur du climat.

Les tourbières contribuent ainsi à réduire la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère et permet de protéger ainsi la planète entière des gaz à effet de serre.

D'où l'intérêt pour la communauté internationale d'investir massivement dans la protection et la gestion durable de ces tourbières, conformément aux dispositions de l'Accord de Paris qui exige que tout soit mis en œuvre pour que la température de la planète ne dépasse pas 2°C.

Après quoi, madame la ministre du Tourisme et de l'environnement a requis l'attention du Conseil des ministres sur l'initiative globale sur les tourbières, lancée lors de la 22e conférence des Etats-Parties sur le climat, dite COP22, tenue à Marrakech en 2016.

Cette initiative, a renchéri Mme Arlette Soudan Nonault, est dirigée par l'Organisation des Nations unies pour l'environnement, ainsi que par un groupe de plus de vingt partenaires, travaillant en collaboration avec les pays détenteurs de tourbières tropicales que sont la République du Congo, la République démocratique du Congo (RDC), l'Indonésie et le Pérou.

Elle vise à accélérer et à amplifier les mesures de conservation, la restauration et la gestion durable des tourbières dans le Bassin du Congo et dans le monde, avec des effets bénéfiques sur la population, la biodiversité, la sécurité de l'eau et le climat.

Madame la ministre du Tourisme et de l'environnement a rappelé les travaux de recherche menés par des chercheurs de l'Université de Leeds au Royaume Uni et publiés en 2017 dans la revue scientifique britannique «Nature», et qui ont révélé que le Congo et la RDC disposent, grâce au Lac Télé et au Lac Toumba, de l'une des plus importantes tourbières au monde d'une superficie d'environ 145 000 Km² avec environ 20 milliards de tonnes de carbone.

A ce titre a poursuivi Mme Arlette Soudan Nonault, le Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical de la planète, contenant en outre 10% de la biodiversité mondiale, laisse entrevoir un nouveau modèle de développement, visant à concilier lutte contre les changements climatiques et développement économique, conformément à l'engagement pris par les chefs d'Etat à travers la Déclaration de Marrakech.

Interpellant les membres du gouvernement sur cette importante communication de la ministre du Tourisme et de l'environnement, le président de la République a instruit le gouvernement à intensifier le travail de communication et de diplomatie pour faire percevoir tant à la communauté nationale qu'à la communauté internationale, la nécessité d'un important investissement sur les tourbières sans lequel, il ne sera possible d'atteindre l'objectif de l'accord sur le climat ni de gagner la bataille contre les changements climatiques. Le président de la République a instruit le gouvernement à mettre à profit le premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission climat du Bassin du Congo et du Fonds bleu pour le Bassin du Congo qui aura lieu le 29 avril 2018 à Brazzaville, pour amener les Etats à endosser, entre autres, la Déclaration sur les tourbières adoptée par les ministres en charge de l'Environnement lors de la troisième réunion des partenaires de l'Initiative mondiale sur les tourbières, le 22 mars 2018 à Brazzaville.

Le Conseil des ministres a pris acte de cette initiative et a résolu de mettre en place un comité scientifique de haut niveau, proportionnellement avec l'importance de la problématique qui place à nouveau le Congo devant une grande responsabilité internationale au cœur des enjeux de la sauvegarde de la planète.

Le Conseil des ministres a salué la tenue dans les tout prochains jours du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission climat du Bassin du Congo et le Fonds bleu pour le Bassin du Congo et exhorte le peuple congolais à réserver à nos hôtes un accueil digne de notre culture et de notre légendaire hospitalité.

VI- Nominations

Examinant les mesures individuelles, le Conseil des ministres a encore une fois été interpellé par le président de la République sur la nécessité pour les dirigeants de l'administration publique de prouver leur bonne conduite et de montrer l'exemple. Ils sont tenus d'adopter des comportements qui mettent en évidence leur respect des lois et règles du pays, leur engagement au service du pays, leur dévouement au travail, leur sens de responsabilité, leur probité, leurs dispositions à lutter contre la corruption, la concussion et la fraude, leur

patriotisme et leur croyance en l'avenir du pays.

Après quoi, le Conseil des ministres a, au titre des mesures individuelles, procédé aux nominations suivantes :

1/- Ministère de l'Enseignement supérieur

Sont nommés :

-Secrétaire général de l'Université Marien-Ngouabi: **Robin Pascal Ongoka, professeur titulaire** ;

-Directeur général de l'Enseignement supérieur: **Bernard Mpassi Mabiala, professeur titulaire**;

-Directrice générale des Affaires sociales et des œuvres universitaires:

Marie Madeleine Régine Tchicaya née Oboa

L'ordre du jour étant épuisé, le président de la République a levé et clos la séance.

Commencée à 10h 00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h 20 mn.

Fait à Brazzaville, le 20 avril 2018

**Pour le ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement, en mission.**

Anatole Collinet Makosso

Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

BRÈVES

AFRIQUE

De plus en plus de pays du continent se tournent vers les marchés financiers pour lever des capitaux en vue de financer leurs projets de développement, un recours faisant craindre l'amplification des risques de surendettement observés dans nombre d'entre eux, juge la Banque mondiale (BM), qui recommande les prêts concessionnels pour y remédier. Selon Albert Zeufack, économiste en chef de la BM pour la région Afrique, les « *prêts concessionnels sont plus adaptés pour financer les infrastructures en Afrique* » que les émissions de titres sur les marchés financiers car ils ont l'avantage d'être fournis « *à des taux très faibles et à longue maturité* ».

BURKINA FASO

Une vingtaine de terroristes présumés, dont un chef de guerre renommé, a été arrêtée dans le nord du pays. Cette opération a été menée par les forces de défense et de sécurité du Burkina Faso. Ce pays ouest-africain a accentué sa lutte contre le terrorisme qui a pris de l'ampleur depuis 2015. Fin mars, des terroristes présumés ont été débusqués, des armes et munitions saisies par les forces de sécurité burkinabé dans une forêt située dans l'est du pays. Des sources locales avaient révélé que ces individus armés qui voulaient s'y installer seraient à l'origine de plusieurs assassinats dans la région.

CÉDÉAO

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cédéao) a évalué, à Lomé, l'état d'avancement des outils du traitement de l'indice harmonisé des prix à la consommation des pays membres. Cette rencontre avait pour objectif de chercher un modèle de calcul unique pour l'ensemble des quinze pays membres de la Cédéao, alors qu'une monnaie commune est envisagée à l'horizon 2020. Les experts ont établi, pour chaque pays, l'état des lieux sur les pratiques en matière de méthodologies, de nomenclatures et des manuels de mise en œuvre.

KENYA

Le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, a invité le président Uhuru Kenyatta au sommet du G7 au Québec, en juin, qui portera sur le changement climatique, les questions de sécurité et le commerce. Ce sera le deuxième sommet du G7 auquel le président Kenyatta participera après celui de l'année dernière à Taormina, en Italie. Les deux dirigeants ont également conclu un accord pour que le Kenya et le Canada s'associent à l'économie bleue et trouvent des moyens d'exploiter les ressources océaniques pour soutenir la croissance économique. Le premier ministre Trudeau a accepté la demande du président Kenyatta pour que le Canada accueille conjointement la Conférence sur les océans que le Kenya organise en novembre.

GABON

Le pays va investir cent cinquante milliards de FCFA dans les infrastructures du numérique sur les trois prochaines années. Cinq mille jeunes ont été formés aux métiers du numérique et cinq mille autres seront formés au cours de la seconde phase de ce projet. « *Le Gabon, c'est aujourd'hui trois millions d'abonnés à la téléphonie, un taux de 99% d'accès à internet, l'ensemble du pays est en train d'être couvert par la fibre optique* », a déclaré le porte-parole du gouvernement gabonais, Alain-Claude Bilie-By-Nze, pour qui le coût de l'internet a été divisé par cinq aujourd'hui dans son pays, convaincu que « *le numérique va aider à l'intégration économique de nos Etats* ».

NIGER

La Chine a offert une aide alimentaire d'urgence de cinq mille quatre cents tonnes de riz au Niger, d'une valeur de plus de 4,13 milliards de FCFA, destinée à la population confrontée à des difficultés alimentaires. L'aide d'urgence fait suite aux appels lancés en février 2017 par le gouvernement du Niger à la communauté internationale pour plus de trois cent cinquante-huit milliards de FCFA au profit de 1,8 million de personnes nécessiteuses. Les défis humanitaires, ces dernières années, sont devenus complexes en raison d'un contexte sécuritaire difficile dans la partie sud-est à la frontière avec le Nigeria et plus récemment dans la partie ouest à la frontière avec le Mali et le Burkina Faso.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

DOTATION

Des kits médicaux pour des malades des centres de Talangai et Makélékélé

Un don composé de glucoses, NaCl, alcool, seringues, cotons, Ringers et de Clavacin, etc., a été offert, le 19 avril à Brazzaville, par Ninon Gouamba, président d'honneur de la fondation éponyme, aux patients des services de chirurgie des deux hôpitaux.

« *Cette action s'inscrit dans la dynamique du libre partage et d'altruisme que nous avons lancé depuis six ans. Ce que je voudrais, c'est que les questions de solidarité et de cohésion ne soient pas la seule responsabilité du chef de l'Etat et*



Le député Ninon Gouamba visitant des malades (DR) des gouvernants. Il faudrait que tous les Congolais puissent se sentir solidaires et avoir effectivement l'obligation de s'organiser pour

que les choses aillent pour le mieux », a déclaré Ninon Gouamba, à l'issue de l'activité de bienfaisance.

Réceptionnant le don, le Dr Roland, médecin au service de chirurgie de l'hôpital de Talangai, représentant le médecin chef empêché, a qualifié ce geste humanitaire de grandiose. « *Je remercie la Fondation Ninon-Gouamba* », a-t-il déclaré, souhaitant la continuité de cette solidarité. Depuis sa création, la Fondation Ninon-Gouamba a déjà réalisé plusieurs activités parmi lesquelles, un don de sang dans plusieurs hôpitaux de la place et l'appui constant aux malades dans certains hôpitaux de Brazzaville.

Guillaume Ondzé

SANTÉ

L'officine de l'hôpital Pierre-Mobengo félicitée pour le respect de l'initiative de Bamako

Le directeur de la pharmacie et du médicament, le Dr Boniface Okouya, a congratulé, le 19 avril, la pharmacie de l'établissement hospitalier pour des médicaments de qualité ainsi que des produits génériques offerts aux patients.

Le Dr Boniface Okouya a loué l'initiative de l'hôpital central des armées Pierre-Mobengo lors d'un entretien accordé au journal Les Dépêches de Brazzaville, après sa visite entamée dans les structures pharmaceutiques de la capitale. Selon lui, cette pharmacie respecte l'initiative de Bamako qui prévoit la fixation des tarifs des prestations, la participation communautaire avec la création des comités de gestion et bien d'autres. Le contrôle effectué dans cette officine n'a pas décelé les médicaments de la rue et les produits illicites des laboratoires pirates. « *Nous venons d'entamer la série de visites dans la ville capitale. L'objectif est de s'assurer de la qualité des médicaments offerts à la population. Les structures qui seront suspectées dans la vente des médicaments de la rue verront leurs officines fermées* », a

indiqué Boniface Okouya.

Il a profité de cette occasion pour rendre une visite de courtoisie au directeur général de l'hôpital, le général de brigade Pascal Ibata. L'échange entre les deux responsables a porté sur les maux qui minent la pharmacie, dont les difficultés des stocks de médicaments, le financement et bien d'autres.

En ce qui concerne les préparatifs de l'organisation des journées pharmaceutiques des deux Congo à Pointe-Noire, Boniface Okouya a rappelé qu'elles se tiendront du 14 au 15 juin, sur le thème « *Droit pharmaceutique et économie de santé* ».

A cet effet, il a émis le souhait que la rencontre s'étende dans tous les pays de la sous-région d'Afrique, parce qu'ils ont adopté la politique commune pharmaceutique depuis 2008. Ces pays, a-t-il poursuivi, gèrent le même espace sani-

taire et pharmaceutique bien élaboré. Il a, en outre, annoncé la participation du Congo au séminaire sur les réglementations pharmaceutiques organisées par l'Organisation mondiale de la santé à Genève, en Suisse.

Notons que le Dr Boniface Okouya a dirigé le Syndicat national des pharmaciens du Congo pendant vingt-cinq ans. Les difficultés rencontrées ont été multiples, a-t-il dit. Parmi celles-ci, figurent le non-respect des textes de la profession, le problème d'afflux des médicaments de la rue ainsi que l'augmentation des taxes d'impôts.

« *Après ma nomination à la direction de la pharmacie et du médicament en décembre dernier, je suis devenu une personne ressource, voire un consultant qui pourrait apporter sa contribution au nouveau bureau du syndicat. Le conseil que je pourrais prodiguer est de travailler dans le respect des lois de la République ainsi que dans la solidarité* », a déclaré Boniface Okouya.

Lydie Gisèle Oko

VIE SYNDICALE

La Société des pavés du Congo a désormais un cadre de défense des intérêts des travailleurs

Le chargé de l'organisation et de la mobilisation de la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC), Joseph Steph Bakandila, a récemment intronisé les treize membres du bureau exécutif et les cinq autres de la commission de contrôle et d'évaluation.

L'assemblée générale électorale tenue dans l'enceinte de la Société des pavés du Congo (SPC) a débouché sur la mise en place d'un bureau exécutif, dirigé par Frédéric Ondeyi, en sa qualité de secrétaire général chargé de l'orientation, de la coordination et du contrôle. Il est secondé par Snov Mounda Anguila, secrétaire général adjoint, chargé des conflits du travail. La commission de contrôle et d'évaluation est, quant à elle, présidée par Sencèse Ndinga Ondzé, suppléée par Nathalie Irène Elenga Ikombo. Cette organisation intervient après plusieurs mois de tergiversations et de discussions avec la tutelle.

Saluant les adhérents de la CSTC de la SPC pour cette marque de confiance, le secrétaire général élu s'est engagé à œuvrer avec son équipe pour la défense des intérêts des travailleurs sans distinction, avec l'administration gé-

nérale. Se félicitant de la bonne tenue de cette assemblée, le délégué de la CSTC a demandé à la direction générale de la SPC d'être en permanence à l'écoute. Il a, par ailleurs, rappelé à ses nouveaux adhérents les principes clés du syndicat. « *Ne peut figurer dans le bureau qu'un travailleur n'ayant pas en charge les ressources humaines ; le syndicat n'est pas monté contre l'administration ; le syndicat et l'administration sont des partenaires sociaux ; le syndicat n'est pas à la solde de l'administration mais il œuvre plutôt en faveur de la défense des intérêts des travailleurs et de l'outil de travail ; l'unité syndicale est nécessaire pour atteindre les objectifs poursuivis* », a-t-il expliqué.

Notons que cette assemblée générale, boudée par une frange de travailleurs qui exigeaient son report, s'est dérou-



Le secrétaire général de la CSTC-SPC, Frédéric Ondeyi

lée en présence du délégué de la direction générale de la SPC, Sylvaniste Etsiba. Pour rappel, la SPC, dont la situation a été examinée au cours de la dernière réunion du Comité national de dialogue social, est l'une des entreprises actuellement en faillite car, les travailleurs accumulent dix-mois d'arriérés de salaires.

Parfait Wilfried Douniama



PROMO GIGA POMBA

Plus de temps de connexion
à prix KDO

Composez *121*4#

2.5 GB
4 000^F 7 jours

1 GB
1 000^F 1 jour

40 GB
25 000^F 30 jours

publicis AG Partners

Chez Airtel, les forfaits internet s'améliorent encore et toujours...

Profitez de nos super volumes pour chatter plus longtemps, regarder, télécharger et partager des vidéos en HD, écouter en direct sur vos sites et réseaux sociaux préférés (**WhatsApp, Messenger, Viber, YouTube, ...**)

Activez votre forfait **1 Giga à 1000F, 2.5 Giga à 5000F, 40 Giga à 25 000F** et bien d'autres pour naviguer à volonté. Pour toute activation par **Airtel money**, recevez le **double du volume**.

N'attendez plus, composez ***121*4#** pour découvrir nos forfaits et vivre une expérience internet exceptionnelle.

LE RESEAU DES SMARTPHONES

AFRIQUE CENTRALE

Le colonel Michel Koua installé au poste de secrétaire permanent du comité des chefs de police

La cérémonie s'est déroulée le 20 avril au siège d'Interpol à Yaoundé, au Cameroun, sous la direction du commissaire de la Cémac en charge des Infrastructures et du développement durable, Shey Jones Yembe.

Plusieurs diplomates des Etats membres de la communauté en poste dans la capitale camerounaise ont pris part à la prise de fonctions de l'officier congolais. C'est notamment le cas de l'ambassadeur de la République du Congo au Cameroun, Valentin Olessongo.

Le colonel Michel Koua se dit conscient de l'immensité de sa tâche et appelle les pays membres de la communauté à apporter leur soutien au Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC) dans l'accomplissement de certaines missions.

« Au regard des défis qui se présentent, je manifeste aux très hautes autorités qui ont placé en moi leur confiance, toute mon entière disponibilité. Je m'engage à accomplir avec professionnalisme et détermination les missions assignées au CCPAC pour le rayonnement de cette institution communautaire. La réalisation de certaines de nos activités, telles que les opérations



Le colonel Michel Koua répondant aux questions de la presse (Adiac)

« dans les pays membres », a-t-il déclaré. La nomination du secrétaire permanent du CCPAC marque une nouvelle ère pour la révision des textes de base de l'institution afin de l'arrimer au paysage institutionnel communautaire. Le colonel Koua aura également la mission d'œuvrer pour la mise en appli-

cation des recommandations des chefs de police et des décisions des ministres en charge de sécurité d'Afrique centrale.

La lutte contre la prolifération des armes légères, le vol des voitures et l'usage des faux médicaments dans la communauté figurent parmi les actions à entreprendre par le CCPAC.

Né le 28 octobre 1958 à Djambala, dans le département des Plateaux, le colonel Michel Koua a été nommé à ce poste lors de la conférence des chefs d'Etat de la Cémac, tenue le 31 octobre 2017 à N'Djamena, au Tchad.

Peu avant sa nomination, il assumait les fonctions d'officier régional spécialisé au bureau régional d'Interpol pour l'Afrique centrale, à Yaoundé.

Créé en 1997 à Brazzaville au Congo, le CCPAC est un organe consultatif de coopération policière sous-régionale ayant pour objectifs d'améliorer la coopération policière entre les services chargés de l'application de la loi de ses huit pays membres et de renforcer leurs capacités opérationnelles dans la prévention et la lutte contre la criminalité dans la sous-région.

Christian Brice Elion

IMMIGRATION

1,5 million de ressortissants d'Afrique subsaharienne en Europe et aux Etats-Unis depuis 2010

La révélation a été faite par un centre de recherches américain, Pew Research Center (PRC), à l'issue d'une étude.

Le rapport de PRC indique que le statut des migrants africains en Europe et aux Etats-Unis diffère selon la région d'accueil. Ainsi, quelque 500 000 nouveaux arrivants légaux et résidents permanents subsahariens se sont installés aux Etats-Unis depuis 2010. En Europe, plus d'un millions d'Africains subsahariens ont demandé l'asile. Plus de la moitié provient d'Afrique du Sud, de Somalie, du Sénégal, d'Angola, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Cameroun, selon PRC.

Plus de 51% des migrants originaires d'Afrique subsaharienne vivant aux Etats-Unis, en 2017, étaient nés dans quatre pays, notamment le Nigeria, l'Ethiopie, le Ghana et le Kenya. Les ressortissants de pays d'Afrique anglophone préfèrent s'installer aux Etats-Unis. Par exemple, 1,7 million de Ghanéens, soit 6% de la population, ont pris part à la loterie américaine en 2015, un programme de visas facilitant l'entrée et l'installation aux Etats-Unis. C'est également le cas dans des pays comme le Liberia (soit 8% de la population) et la Sierra Leone (8% de la population). Ce même engouement est observé dans un pays francophone tel la RDC (10% de la population).

Les facteurs d'exil varient d'un pays à l'autre, les conflits, l'instabilité politique et la conjoncture économique étant les principales motivations. Les flux des migrants originaires de l'Afrique subsaharienne devraient s'accroître dans le futur, note l'étude de PRC. Un sondage révèle que près de la moitié des adultes interrogés au Ghana, Nigeria, Kenya, Afrique du Sud, Sénégal, Tanzanie envisagent d'émigrer si l'opportunité se présente.

Noël Ndong

AFRIQUE AUSTRALE

Le Swaziland rebaptisé « eSwatini »

Le roi de l'ancien protectorat britannique, Mswati III, dernier monarque absolu d'Afrique, a annoncé que son pays changeait de nom pour s'appeler « eSwatini », une décision rendue publique à l'occasion du 50e anniversaire de l'indépendance de ce petit Etat d'Afrique australe.

« Je voudrais annoncer que le Swaziland va reprendre son nom d'origine. A leur indépendance, tous les pays africains ont repris leur ancien nom, celui d'avant la colonisation. Le Swaziland est le seul pays à avoir conservé son nom de l'époque coloniale. Donc à partir de maintenant, le pays s'appellera officiellement le royaume d'eSwatini », a déclaré le roi Mswati III à Manzini (centre), la deuxième ville du pays.

Eswatini signifie « le pays des Swazis », en langue swati. Le nom Swaziland est

un mélange des langues swati et anglaise. Ce petit pays montagneux, enclavé entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, a accédé à l'indépendance en 1968.

Pendant l'ère coloniale, des pays africains ont changé de nom. Mais une fois l'indépendance acquise, ils se sont parfois rebaptisés. Le Congo belge est devenu Zaïre avant de prendre le nom de République démocratique du Congo, la Rhodésie du Sud s'appelle le Zimbabwe, la Côte d'or a été rebaptisée Ghana.

Au pouvoir depuis 1986, le roi Mswati III est régulièrement épinglé par la communauté internationale et les ONG pour son train de vie dispendieux malgré la grande pauvreté de sa population, ainsi que pour ses violations répétées des droits de l'Homme.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

CENTRAFRIQUE

Les acteurs politico-militaires appelés à renoncer à la violence

Suite aux dernières vagues de tensions, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (Minusca) a invité tous les groupes armés au calme et à la retenue.

La Minusca s'est dite préoccupée par « la rhétorique belliciste » à laquelle se livrent un certain nombre de groupes armés, certains acteurs politiques ainsi que des médias. Une rhétorique « qui est de nature à exacerber les tensions et à faire courir de graves dangers au pays », a prévenu la Minusca. La mission onusienne stigmatise en

l'opération « Sukula » qu'elle a lancée conjointement avec le gouvernement dans le quartier de PK5. L'opération a été lancée à la demande d'un grand nombre de ses habitants, pour y restaurer l'ordre et éradiquer les groupes criminels qui ont pris en otage la population civile de ce quartier de Bangui, souligne la Minusca.

« Le peuple centrafricain a trop souffert », a déclaré Parfait Onanga-Anyanga, le représentant spécial de l'ONU en République centrafricaine. Celui qui est également le chef de la Minusca a appelé « tous ceux qui seraient encore tentés par la violence armée à s'engager sans réserve à résoudre toute divergence par les voies du dialogue ». Et d'ajouter : « Un dialogue qui passe principalement par l'initiative africaine pour la paix et la réconciliation en RCA, qui jouit du plein appui des autorités nationales légitimes et de l'ensemble de la communauté internationale ».

Dans ce contexte de regain de violences en Centrafrique, la Minusca a réaffirmé sa détermination à accomplir son mandat. La mission a indiqué qu'elle n'hésitera pas à utiliser tous les moyens mis à sa disposition par le Conseil de sécurité des Nations unies dont elle se félicite de l'appui unanime à son action.

« Tous ceux qui seraient encore tentés par la violence armée à s'engager sans réserve à résoudre toute divergence par les voies du dialogue ».

particulier toute tentative de raviver les dissensions entre les groupes armés anti-Balaka et ex-Seleka. Ces dissensions ont entretenu la crise politico-militaire dans laquelle le pays tout entier était plongé et qui aujourd'hui a tant de peine à se remettre. Pour la mission de maintien de la paix de l'ONU, il appartient à l'Etat centrafricain – « et à l'Etat seul » - d'apporter les réponses aux complexes défis sécuritaires et sociaux auxquels la Centrafrique est confrontée.

La Minusca a dénoncé une fois de plus les tentatives de manipulation de

BANGUI

Les récents affrontements au quartier PK5 du troisième arrondissement entre les forces onusiennes et des milices se sont soldés par trente-deux morts et cent quarante-cinq blessés, a annoncé, le 20 avril, la Croix-Rouge centrafricaine. Ce bilan est plus lourd que celui de la presse qui fait état de vingt-six morts et d'une centaine de blessés dont des Casques bleus de l'ONU. Les affrontements avaient éclaté du 7 au 10 avril quand, lors d'une opération conjointe de désarmement forcé dénommée « Sokoula », les Casques bleus et les forces de défense intérieure du pays ont lancé l'assaut contre des bases de groupes armés dits auto défense réfugiés au quartier PK5.

J.M.L.

TCHAD

Les évêques exigent un référendum sur la révision de la Constitution



La conférence épiscopale a exprimé le 19 avril, à N'Djamena, ses inquiétudes face à la modification de la loi fondamentale que le pays s'apprête à opérer, pour passer à la IVe République.

Boycotté par l'opposition, le projet de réforme de la Constitution a été soumis à l'Assemblée nationale en vue de son adoption, le 30 avril. Mais les évêques tchadiens pensent que ce processus porte les germes d'une « grave division ». Ils ont, dans une déclaration rendue publique le même jour, demandé la tenue d'un référendum concernant le projet de loi de la nouvelle Constitution.

« Nous exprimons notre inquiétude sur la manière dont le processus d'institution de la IVe République au Tchad se déroule. Ce processus, comme beaucoup le craignent, risque de fausser gravement les règles du jeu démocratique car il porte en germe une grave division des cœurs entre les ci-

toyens », ont écrit les prélats.

« En plus de la divergence dans la classe politique, nous notons qu'une grande partie de la population tchadienne ignore complètement ce qui se passe. Un changement fondamental de cette nature devrait se faire dans le respect de la Constitution qui dit, dans son article 224, la révision de la Constitution est approuvée par référendum », a souligné la conférence épiscopale. L'appel des évêques à une consultation populaire pour l'adoption de la nouvelle Constitution intervient alors que sept jours auparavant, les organisations de la société civile avaient demandé à l'Assemblée nationale de rejeter le projet de loi soumis pour adoption. Le 11 avril, le Conseil des ministres avait adopté le projet de Constitution, qui est une recommandation du forum national inclusif tenu, début mars, dans la capitale tchadienne.

Nestor N'Gampoula

Juice Bar

Bar à jus 100 % BIO
Ouvert du lundi à Dimanche
7h 30 - 22h30

Faites vos commandes de Bouquets de fruits

Recettes de jus à la carte

Brazzaville : Rez-de-chaussée galerie immeuble ARC en face de la boulangerie Léon
Pointe Noire : Centre ville Derrière Levêché sur l'Avenue Moe Vangoula
Tél : (242) 06 920 40 29

ONU

La prévention des conflits sera au centre d'une réunion de haut niveau

Le siège de l'ONU à New York accueillera mardi et mercredi prochains une réunion de haut niveau consacrée à la consolidation de la paix et au maintien de la paix, alors que la prévention des conflits, la médiation, le dialogue et la diplomatie seront au menu des échanges.

Organisée à l'initiative du président de l'Assemblée générale des Nations unies, la réunion sera le plus grand rassemblement de chefs d'Etat et de gouvernement et de ministres au siège de l'organisation depuis le débat général de septembre 2017.

«Les Nations unies ont besoin d'une nouvelle approche de la paix», a déclaré Miroslav Lajcak, président de l'Assemblée générale, dans un communiqué. «On comprend de plus en plus que les efforts des Nations unies doivent aller au-delà des besoins immédiats des pays déchirés par la guerre. (L'ONU) doit faire mieux pour aider les pays à faire durer la paix».

«Les Nations unies ont besoin d'une nouvelle approche de la paix»

rencontre qui réunira aussi des responsables de la société civile et du secteur privé.

Alors que les conflits violents sont en hausse dans de nombreuses parties du monde, le président de l'Assemblée générale entend faire de la prévention des conflits le fil conducteur de cette rencontre de haut-niveau. « La première phrase de la Charte des Nations unies appelle à sauvegarder les générations futures du fléau de la guerre. Et pourtant, nous sommes davantage amenés à traiter les conséquences des conflits plutôt que de prévenir ces derniers », a déploré M. Lajcak dans un entretien accordé à ONU Info.

Pendant deux jours, les participants discuteront des moyens de s'attaquer aux causes profondes des conflits, de renforcer la capacité des Nations unies à construire et maintenir la paix. Ils devront également réfléchir sur l'augmentation du financement des activités de consolidation de la paix des Nations unies, renforcer les partenariats cruciaux, et renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Xinhua

LIBYE

Le HCR assiste des milliers de déplacés

L'agence onusienne a réussi à apporter une aide d'urgence à des centaines de familles dans la ville de Mourzouk, dans le sud du pays.

« De récents affrontements meurtriers entre des groupes armés dans et autour de la ville de Sabha ont forcé environ 1 900 familles libyennes à fuir leurs domiciles », a déclaré, le 20 avril, le porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

à Mourzouk et Oubari plus au sud a été initialement bloqué pour des raisons de sécurité et l'aide a dû attendre à Sabha », a précisé le porte-parole du HCR. Toutefois, au début de cette semaine, la population locale a commencé à emprunter les routes principales de Sabha

« Beaucoup ont cherché refuge dans les écoles, les hôpitaux et autres bâtiments publics »

(HCR), Andrej Mahecic, lors d'un point de presse à Genève, en Suisse.

Un convoi d'aide d'urgence du HCR a quitté Tripoli le 4 avril. Sept camions chargés d'articles d'aide de première nécessité ont pu entrer, le lendemain, à Sabha où l'aide humanitaire a été distribuée à huit cent cinquante familles déplacées. « L'accès

à Mourzouk. Le HCR a saisi cette fenêtre d'opportunité pour acheminer d'urgence des articles de secours essentiels à la ville de Mourzouk. Le 18 avril, trois cent soixante-dix familles déplacées y ont finalement reçu l'aide dont elles avaient grandement besoin.

Le HCR rappelle que la population libyenne déplacée dans

le sud du pays a cruellement besoin d'abris adéquats et d'articles ménagers de première nécessité, notamment des trousseaux d'hygiène, des matelas et des ustensiles de cuisine. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'accès humanitaire dans cette partie du pays a été restreint pendant des semaines et la situation y demeure extrêmement volatile. « Beaucoup ont cherché refuge dans les écoles, les hôpitaux et autres bâtiments publics », a fait remarquer Andrej Mahecic.

En Libye, trois cent soixante-huit mille personnes ont récemment regagné leur foyer mais plus de cent quatre-vingt-quatre mille déplacés ont toujours besoin d'aide humanitaire, alerte le HCR. Pour répondre aux besoins de plus d'un demi-million de Libyens déracinés par le conflit, l'agence onusienne a augmenté ces derniers mois de 300% sa capacité d'intervention et ses ressources.

Josiane Mambou Loukoula

PROGRAMME DES OBSÈQUES



Joachim Biyangui, Jean Baptiste Mialebama, Hommerd Bakakoula, les enfants Erdia Samba, Laura, Danielle Samba et Nathan annoncent aux parents, amis et connaissances le programme des obsèques de leur fils, neveu, frère et père Philippe Samba, docteur en langues vivantes et étrangères à la faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Marien-Ngouabi ; 9h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville 10h30 : recueillement au domicile à Madibou, arrêt faubourg au n°3 de la rue Loulendo Pierre 14h30 : départ pour le cimetière de Loukanga 16h00 : fin de la cérémonie.

REMERCIEMENTS



Les familles Okombi Ebandza, Fatou Keïta, Okoko, Ndenguet Atiki, Yomby Opango, Epondet, Itoua Moïse, Yocka Nguendi, veuve Ntandi née Ingoba Béatrice remercient tous les amis et connaissances pour leur assistance matérielle, physique et financière dont ils ont fait preuve lors du décès de leur sœur, fille, tante, mère et grand-mère, la nommée Okombi Loki Véronique, alias « Mère Véro ».

AVIS DE RECHERCHE



La famille Kombo signale la disparition inquiétante de leur fils Jérôme Kombo. Parti de la maison (du village) le 8 avril pour des courses à Brazzaville, notre fils n'a plus jamais regagné la maison familiale et, n'a donné aucun signe de vie. Nous ignorons toutes les conditions de cette disparition. Jusqu'à présent, toutes nos recherches sont restées infructueuses. Nous demandons à toute personne l'ayant vu ou ayant des informations sur les circonstances de sa disparition de nous appeler au numéro 06 682 27 25

NÉCROLOGIE

Djason Philosophe, la famille Pangui (Jean Ignace, Louis Joseph et Henriette), Alphonse Ngobo, Charlotte Iloki, Charles Etaka et Alphonsine Madzele ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur mère, grand-soeur, tante et grand-mère Pangui Elise, survenu à Brazzaville le 16 avril 2018 à 18h. La veillée se tient au 33 bis, de la rue Berthe à Talangai, derrière l'hôpital de référence de Talangai. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



Eric Mackoumbou, cher Eric Mack A toi notre frère et ami si souriant, si conciliant, si aimant... Tu étais certainement un ange parmi les hommes ! Ainsi es-tu retourné auprès du Très haut... Nous sommes dans l'émoi de ton départ brutal, précipité le 19 avril 2018. Nous sommes, de ce fait, inconsolables ! Et s'il nous faut voir de l'espoir dans la mort, nous voulons croire que tu es monté au ciel pour intercéder en notre faveur. Eric, rien de toi ne sera oublié, ni ton sourire ni les prédispositions de ton cœur qui ont marqué les nôtres à tout jamais... Repose en paix !



CHRONIQUE

La propriété intellectuelle

Quel rôle jouent les droits de propriété intellectuelle sur l'innovation et la créativité ? Question qui a le mérite d'être posée à l'aube de la journée mondiale de la propriété intellectuelle que l'on célèbre chaque année, le 26 avril, et qui mettra cette fois-ci l'accent sur le génie, l'ingéniosité, la curiosité et le courage des femmes qui contribuent de plus en plus à la construction de notre avenir mais aussi pour se remémorer ce que sont réellement ces droits.

Les droits de propriété intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles industriels, droit d'auteur), nous retiendront que l'expression propriété intellectuelle n'apparaît dans le droit qu'en 1967 à la faveur de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et n'est devenue courante que depuis quelques années.

La propriété intellectuelle est définie comme un domaine regroupant l'ensemble des droits exclusifs accordés sur des créations intellectuelles. Ce domaine comporte deux branches : la propriété littéraire et artistique, s'appliquant aux œuvres de l'esprit, composée du droit d'auteur et des droits voisins.

La propriété intellectuelle est protégée par la loi, par, entre autres moyens, les brevets, droits d'auteur et d'enregistrements de marques, permettant aux créateurs d'obtenir une reconnaissance ou un avantage financier de leurs inventions ou créations. En conciliant de manière adéquate les intérêts des innovateurs et ceux du grand public, le système de la propriété intellectuelle vise à favoriser un environnement propice à l'épanouissement de la créativité et de l'innovation.

La propriété intellectuelle octroie un droit moral (extra-patrimonial), seul qui soit attaché à la personne de l'auteur de l'œuvre et qui soit perpétuel, inaliénable et imprescriptible, et qui s'applique donc de manière post-mortem, même après que l'œuvre est tombée dans le domaine public (soit maintenant soixante-dix ans après la mort de l'auteur).

Il faut retenir que seule l'œuvre résultante et sa forme sont protégées et non les idées et les informations qui en sont à l'origine, et qui demeurent libres à l'image du résumé d'une œuvre écrite ou de la citation dans une bibliographie.

Pourquoi l'honneur échoit-il à la femme cette année? Eh bien, l'humanité entière reconnaît le côté révolutionnaire de ses inventions et créations qui ont tendance à améliorer notre quotidien, transformer nos vies dans des domaines aussi variés que l'astrophysique, la nanotechnologie, la médecine ou encore l'intelligence artificielle ou la robotique.

On lui reconnaît également le mérite d'impulser un souffle inédit dans le cinéma, l'animation, la musique, la mode, le design, la sculpture, la danse, la littérature ou encore l'art, source infinie d'inspiration. Ne dit-on pas d'elle qu'elle réinvente la culture et repousse les limites de l'art et de l'expression créatrice ?

Les hommes comprennent (mieux vaut tard que jamais) que dans ce domaine, l'union et la cohésion avec les femmes renforcent le pouvoir d'action de l'humanité ainsi que la capacité réciproque d'enrichir le patrimoine culturel commun et de mettre au point des solutions plus efficaces pour réduire la pauvreté, promouvoir la santé publique et préserver l'environnement.

Alors, il est salutaire de comprendre l'esprit des manifestations organisées dans le cadre de cette Journée mondiale qui sont autant d'opportunités pour démontrer combien le système de la propriété intellectuelle peut soutenir l'innovation et la créativité des femmes (et de tous), afin de les aider à également monnayer leurs fantastiques idées.

Ferréol Gassackys

«GÉNÉRATION DENIS SASSOU-N'GUESSO (G-DSN)»

Sortie officielle

Date : 20 mai 2018 à 14 heures ;

Lieu : salle de la préfecture.

Mouvement de jeunesse de la majorité présidentielle pour soutenir et accompagner la politique du président de la République vers l'émergence du Congo.

Tél. : 06 635 29 90 / 06 693 87 51.

LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION

Une urgence de l'OMS en Afrique

L'état nutritionnel, composante essentielle de la santé et du bien-être d'une personne, doit être reconnu comme un élément essentiel pour atteindre la couverture sanitaire universelle et les Objectifs de développement durable d'ici 2030 en Afrique, ont déclaré des experts de l'OMS participant cette semaine à une réunion à Nairobi, au Kenya.

La sous-nutrition, l'obésité et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation entraînent des coûts catastrophiques pour les individus, les communautés et les systèmes de santé nationaux en Afrique, rappelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans un communiqué, ajoutant que chaque année 11 millions d'Africains tombent dans la pauvreté en raison des coûts élevés pour les soins de santé.

«Non seulement les chiffres actuels signifient qu'il est improbable que nous atteignons les six objectifs nutritionnels mondiaux pour 2025, mais aussi l'objectif plus ambitieux de mettre fin à toutes les formes de malnutrition d'ici 2030, ce qui est essentiel pour assurer des vies saines et promouvoir le bien-être», a déclaré le Dr Matshidiso Moeti,

directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique.

En 2016, environ 59 millions d'enfants en Afrique souffraient d'un retard de croissance et

«Ces dernières années, nous avons concentré à juste titre beaucoup de nos énergies sur la lutte contre la faim, mais ce que nous devons reconnaître, c'est que l'éradication de la faim ne garantit pas une meilleure nutrition»

14 millions souffraient d'émaciation. Cette même année, 10 millions étaient en surpoids - presque deux fois plus qu'en 2000. Dans un rapport sur l'Afrique de 2014, on estimait

que 5% des hommes et 15% des femmes de plus de 18 ans étaient obèses. Le même rapport a montré que 8% des adultes de plus de 25 ans souffraient de diabète, ce qui devrait doubler d'ici 2035, tandis que l'hypertension affecterait 46%.

La pauvreté, la faim et la maladie sont les principaux facteurs de malnutrition en Afrique et sont liés aux mauvaises conditions de vie, au manque d'éducation, aux moyens de subsistance précaires et au manque d'accès aux services de base tels que les soins de santé et les aliments sains et nutritifs.

«Ces dernières années, nous avons concentré à juste titre beaucoup de nos énergies sur la lutte contre la faim, mais ce que nous devons reconnaître, c'est que l'éradication de la faim ne garantit pas une meilleure nutrition», a dit le Dr Felicitas Zawaira, directrice du volet santé familiale et génésique au Bureau régional de l'OMS.

Xinhua

★★★★★ HOTEL AFRICA ★★★★★

PRESENTE

UN SPECTACLE DINATOIRE MUSIQUE ET COMEDIE



TOUS LES VENDREDIS
À PARTIR DU
27 AVRIL
19H00

INÉDIT AU CONGO

JUNIOR DE MAT BRAZZA COMEDY SHOW

DJOSON PHILOSOPHE SUPER NKOLO-MBOKA

15 000 FCFA LE REPAS GASTRONOMIQUE CONGOLAIS ET FRANCAIS

Sur réservation 22 260 0103

41, Rue KOUYOU-Arrêt BATEKE / Croisement avenue de la paix.

Hotel-Africa-844662799029571 @HTELAFRICA1 www.hotelafrika-congo.com

COOPÉRATION

Le nouvel ambassadeur de Chine promet de porter plus haut l'étendard de l'amitié sino-congolaise

Nouvellement affecté au Congo, Ma Fulin a été reçu en audience, le 20 avril à Brazzaville, par le président du Sénat, Pierre Ngolo, auprès de qui il a exprimé sa détermination à redynamiser au mieux les relations bilatérales entre le Congo et la Chine.

La première rencontre de l'ambassadeur de Chine au Congo avec le président du Sénat s'inscrivait dans le cadre d'une visite de courtoisie. Faisant le point de la coopération entre les deux Etats, déjà fructueuse, Ma Fulin a promis de porter encore plus haut le flambeau de cette collaboration, au bénéfice des deux peuples.

« Je dois vous promettre que notre coopération doit absolument aller de l'avant. Nous n'avons aucune raison de ralentir ou d'arrêter ces relations de coopération qui vont dans l'intérêt des deux pays. Nous continuerons à travailler avec le Congo sur la manière, le mode et le rythme de cette coopération afin qu'elle che-

mine à un rythme plus durable et raisonnable, dans la mesure des possibilités », a indiqué Ma Fulin.

Au cours de leur entretien, les deux personnalités ont évoqué aussi la nécessité de renforcer et de développer la coopération entre le parlement congolais et celui de la Chine. Selon Ma Fulin, cette collaboration devrait être confortée et élargie dans tous les domaines.

Parlant du développement économique du Congo, le diplomate chinois est resté confiant. A cet effet, il a estimé que le Congo, à travers la coopération avec la Chine, a déjà posé les jalons nécessaires, capables d'entraîner et soutenir un essor économique tous azimuts. Au temps



Pierre Ngolo s'entretenant avec Ma Fulin (à l'extrême gauche)/Photo Adiac

où l'économie marchait bien, le Congo a eu beaucoup d'argent. Le gouvernement a bien fait de construire beaucoup d'infrastructures qui contri-

buent au développement économique du pays », a apprécié Ma Fulin.

Répondant à la question sur la dette congolaise, pour laquelle le pays est en

négociation avec le Fonds monétaire international, l'ambassadeur chinois a fait savoir qu'aucun problème n'est insurmontable.

Firmin Oyé



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente**

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations** :

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble Les Manguiers (Mpila),
Brazzaville République du Congo

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Le Congo se dote de nouveaux cadres réglementaires

La politique agropastorale et halieutique ainsi que le Plan national de développement agricole (2018-2022) figurent parmi les principales résolutions prises à l'issue du forum national sur l'agriculture, l'élevage et la pêche, tenu du 17 au 19 avril, à Kintélé, dans la banlieue nord de Brazzaville.

Les quelque deux cents participants au forum ont également approuvé les projets de lois de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Deux structures spécialisées pourront ainsi voir le jour. C'est ainsi qu'ont été adoptés les projets de lois portant création et statuts des agences nationales de développement agri-

nés par le développement et le financement des activités agricoles, pastorales et halieutiques, notamment dans la création des agences », ont insisté les participants.

L'ambition affichée par ces derniers consiste à poser les bases d'une agriculture destinée à la commer-

rôle primordial que devront jouer les collectivités locales dans la nouvelle politique agricole. Celles-ci sont invitées à être plus actives sur le terrain, aux côtés des producteurs, pour vulgariser la nouvelle réglementation mais surtout pour impulser la vocation agropastorale et halieutique.

Ce faisant, un point important vient d'être marqué, s'est félicité le ministre de tutelle, Henri Djombo. « Je me réjouis des résultats auxquels vous êtes parvenus, à travers l'approbation et la validation des textes définissant le nouveau cadre de développement agricole dans notre pays. Ainsi, vous avez participé magistralement à ce processus initié par le gouvernement et ses partenaires de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) », a-t-il déclaré.

L'un des succès de cette rencontre, c'est d'avoir réussi à mobiliser les principaux acteurs du secteur agricole, à savoir les délégués des institutions constitutionnelles et des ministères sectoriels, les organisations paysannes, les agro-industriels, la population autochtone ainsi que les partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale et la FAO qui ont renouvelé leur volonté d'appuyer l'Etat congolais dans cette démarche.

Fiacre Kombo

FORÊTS

Des autochtones avisés sur les droits d'exploitation

A Ouesso, dans le département de la Sangha, l'Association de défense et de promotion des peuples autochtones (Adppa) a rapporté, le 20 avril, avoir mené une série de séances de sensibilisation aux droits d'exploitation de la forêt auprès des communautés autochtones.

L'objectif poursuivi est d'impliquer les communautés autochtones dans le processus de l'Accord de partenariat volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (Flegt). « Nous devons nous impliquer dans la gestion durable des forêts, parce qu'il y a beaucoup de nos arbres thérapeutiques qui sont abusivement coupés par les sociétés forestières. Nous avons suffisamment déjà perdu et on n'a toujours rien en retour », s'est plaint Alfred Babana, un autochtone habitant du village Peke.

La prise de conscience des peuples autochtones est liée aux sensibilisations faites par l'Adppa dans la Sangha, un des départements du Congo où l'exploitation forestière est la principale activité économique. Un autre autochtone, Briscain Mokambi, âgé de 28 ans, se souvient d'avoir reçu le responsable de cette association qui les avait édifiés sur leurs droits mais aussi sur leur implication à la gestion durable des forêts à travers la consultation participative et sur l'élaboration du cahier de charges.

De même, au village Ndzaka, où les Bantous cohabitent avec les autochtones, le président du comité du village, Abus Moukoulaka Moussa, pense qu'à partir du moment où l'Adppa était allée les sensibiliser à l'APV-Flegt, ils ont maintenant des connaissances qui les aident à défendre leurs droits.

« Le jour où une société forestière s'installera ici, nous saurons réclamer nos droits comme on a appris pendant les séances de sensibilisation », a-t-il indiqué. « Nous avons parlé du droit foncier, de la gestion durable des forêts, du partage des bénéfices, de la consultation participative dans l'élaboration du cahier de charges, de la gestion et l'accès aux fonds de développement locaux », a témoigné le chef du village, ajoutant: « On a parlé aussi des lois (le décret 2002-437 dit d'application du code forestier), de l'utilisation du domaine forestier de l'Etat au droit d'usage, des titres d'exploitation et de la loi n° 05-2011 du 25 février 2011 ».

Le droit de propriété est applicable à toutes les communautés bantoue et autochtone. Au terme de la séance de sensibilisation, l'association a offert des documents devant permettre à ces communautés de se ressourcer.

Le secrétaire général du village Ndzaka a estimé que les choses vont petit à petit entrer dans l'ordre, avec la création de leur association dénommée « Elongi etali zamba », qui signifie Observateur de la forêt.

Fortuné Ibara



Une étendue de culture

cole et de l'élevage, puis l'agence nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture.

« Nous recommandons la tenue des ateliers de sensibilisation et de vulgarisation sur ce nouveau cadre politique, stratégique, réglementaire et opérationnel ; le rapprochement entre le ministère de l'Agriculture et les départements ministériels concer-

cialisation et durable. Les textes approuvés ont justement défini les nouvelles règles: de la pêche maritime et de la répression de la pêche illégale; des activités des sociétés coopératives, conformément aux normes Ohada ; de l'attribution des terres agricoles et de la gestion du conflit homme/animal ; de la création de l'assurance agricole, etc.

Il a aussi été mentionné, en effet, le

LE FAIT DU JOUR

De futures batailles électorales mieux structurées ?

Le champ politique congolais trahit quelques frémissements qui laissent dire qu'il se recompose à nouveau. Il s'observe, en effet, ces derniers temps, que l'opposition prise dans sa diversité tente de se mettre ensemble, ses composantes prennent langue dans le but d'aplanir leurs divergences. Si elles parviennent à se réconcilier, elles ouvriront un nouveau chapitre de leurs relations après un passage à vide de plusieurs mois.

Comment s'y prennent-elles ces formations de l'opposition ? Que peut-on attendre d'elles dans le moment présent où, même si elle paraît lointaine, la présidentielle de 2021 commence à faire parler d'elle ? A l'étape où en sont les choses, il est difficile de prédire le résultat des retrouvailles plus ou moins informelles entamées par l'opposition. Il serait, d'ailleurs, hasar-

deux de penser que tous les ténors de cette « famille » composeront.

Par le passé, ils avaient pour l'essentiel mis en évidence leur capacité à se disputer le leadership, leur disposition d'esprit à se soupçonner mutuellement de collusion avec le pouvoir. Cela a sans doute accentué les divisions en leur sein, mais on ne saurait dire quelle leçon chacun de ceux qui se revendiquent de la « vraie » opposition ou de l'opposition « républicaine » a tiré de ces épisodes rocambolesques.

Ce qui paraît aujourd'hui figurer comme un point de ralliement des opposants est peut-être la constitutionnalisation de leur statut, suivie de la désignation du chef de l'opposition politique. Ceux qui y voient une opportunité de jouir pleinement de leurs droits et donc de mener une opposition encadrée par la loi s'accordent à dire que le moment est venu de mettre un terme aux querelles intestines qui les affaiblissent. Ceux par contre qui estiment n'avoir pas leur place dans

cette configuration la rejettent en bloc. On se demande pour combien de temps encore.

A moins que les dirigeants de l'opposition qui discutent actuellement de l'avenir de leur famille politique échouent à en définir les règles du jeu et reproduisent les schémas passés qui les ont conduits à l'échec. Car s'ils se fédèrent autour de leur chef et que ce dernier réussisse à les convaincre de tourner le dos à une opposition de la confrontation systématique, le regard que leur adressera l'opinion nationale changera radicalement et en bien. Partout, en effet, où l'opposition a obtenu un statut respecté, ses meneurs ont pris de l'étoffe dans le paysage politique et inscrit leur ambition du pouvoir dans la perspective d'une alternance apaisée.

Bien sûr qu'une opposition mûre joue en démocratie le rôle éminemment important de contre-pouvoir mais pas seulement. Elle se prépare

à prendre la succession de ceux qui sont en place, à condition qu'elle ne se dise pas que quand elle échoue à concrétiser ses rêves, la solution qui vaille est celle de la prise du maquis. Dans les jours, peut-être les semaines à venir, peut-être verrons-nous les leaders de l'opposition donner forme aux cogitations qui les occupent présentement, en annonçant l'avènement d'une plate-forme dans laquelle ceux qui s'en revendiquent gagneront en crédibilité.

On peut parier, d'ailleurs, que dès cet instant, les formations politiques de la majorité, elles aussi prises dans un certain attentisme aujourd'hui, se réveilleront de crainte de laisser le champ libre à leurs adversaires de l'opposition. Ces mises en scène partisanes ne manqueront pas de mieux formaliser le débat politique dans le pays, en prévision des batailles futures qui suscitent déjà de l'intérêt dans les états-majors politiques.

Gankama N'Siah

RECHERCHE

Accord de partenariat entre l'Acodm et le Cressh

Les deux parties sont désormais liées par un accord de partenariat, signé le 19 avril, à Brazzaville.

Le texte y afférent a été paraphé par le président de l'Association congolaise du droit maritime (Acodm), Eric Dibas-Franck, et le directeur du Centre de recherche et d'études en sciences sociales et humaines (Cressh), Akanis Maxime Akanokabia. Les deux parties s'engagent, à travers cet accord, à participer aux projets conjoints de recherche et à développer une collaboration dans le transfert d'expertise professionnelle et pédagogique, la formation, les visites et stages.

Elles s'engagent à échanger des informations et les documents pertinents, à faciliter des contacts entre leurs personnels impliqués dans un projet, à faire des aménagements nécessaires afin de faciliter la recherche des financements pour la réalisation de projets. « Le droit fait partie des sciences sociales. Le Cressh peut travailler avec l'Acodm pour donner du sens à



Akanis Maxime Akanokabia et Eric Dibas-Franck

tout ce qui est droit maritime au Congo. Cet accord nous permettra d'échanger les compétences, d'avoir des formations », a signifié Akanis Maxime Akanokabia.

Le Cressh est une structure publique rattachée au ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique. Il a entre autres objectifs de développer, dans chaque domaine, la recherche en vue d'une connaissance scientifique de l'histoire, de la géographie, des langues, des réalités sociales, économiques, politiques, administratives et culturelles du Congo.

« Nous avons tenu à signer ce partenariat pour que de

part et d'autre nous puissions apporter notre expertise, parce que l'Acodm est une association savante, spécialisée dans les questions de droit maritime et le Cressh dans les sciences humaines. Alors, un échange d'expertises s'imposait à nous », a dit Eric Dibas-Franck.

Notons qu'à l'initiative de ces deux structures, le Pr Philippe Delebecque, éminent spécialiste du droit maritime français, a animé le 18 avril, à Brazzaville, une conférence sur la convention des Nations unies sur le droit de la mer dite convention de Montego Bay.

Christian Brice Elion

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Des progrès dans l'établissement des cartes et papiers administratifs

L'établissement commence à recueillir les premiers fruits de la modernisation de son outil de travail, selon le directeur de la scolarité et des examens, Cyr Jonas Morabendza, qui a organisé, le 20 avril à l'endroit de la presse nationale, une visite guidée de ses installations.

En s'appuyant sur les résultats recueillis, notamment sur l'établissement en moins d'une heure d'une carte d'étudiant ou d'un papier administratif, Cyr Jonas Morabendza a fait état de sensibles améliorations observées dans l'acquisition de ces documents, après la mise en œuvre des mesures d'informatisation de la scolarité décidées par les autorités. « D'abord, il faut leur jeter les fleurs, à commencer par le président de la République, le ministre de l'Enseignement supérieur, ensuite le recteur de l'Université Marien-Ngouabi (UMNG), Jean Rosaire Ibara, qui ont vraiment pu amener la scolarité à ce niveau », a-t-il précisé.

Le second indice qui confirme cette tendance est, selon le directeur de la scolarité et des examens, le suivi du cursus de l'étudiant à l'entrée jusqu'à la sortie de l'université. « Il y a eu beaucoup de changements, par exemple, au niveau du matériel informatique. Nous sommes à l'heure du numérique. Actuellement, tout est informatisé, même les vieux diplômés de l'UMNG, on peut les avoir aujourd'hui sous forme cartonnée », a-t-il renchéri.

Le directeur de la scolarité et des examens a également parlé d'un point intermédiaire de la mise en œuvre du processus, à savoir la saisie en amont du dossier de l'étudiant. Il suffit que ce dernier se présente et juste après la vérification de son identité, à la minute la photo est prise et la carte est établie la minute qui suit. Il en est de même en ce qui concerne également les papiers administratifs.

Des évolutions prometteuses sont observées dans le fonctionnement. « Aujourd'hui, un papier administratif ne peut pas faire vingt-quatre heures ; aussitôt déposé à 8h, à 11h vous avez votre papier. Toute la chaîne est respectée, avec une assurance dans la qualité, parce qu'ici, il n'y a pas de tricherie », a souligné Cyr Jonas Morabendza.

Guillaume Ondzé

FORMATION

MTN et Essec signent un protocole d'accord

Le partenariat conclu par les deux parties, le 20 avril à Brazzaville, va permettre à la société de téléphonie mobile de former des cadres de haut niveau, en vue de répondre aux exigences et à la qualité de ses services vis-à-vis de sa clientèle.



Les responsables des deux structures signant l'accord de partenariat (Adiac)

La formation qui sera assurée par l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec) de France aura une durée de douze mois. Elle concerne quarante personnes de nationalité congolaise, notamment des cadres dirigeants ainsi que des leaders du management en vue de renforcer leur compétence et les rendre plus compétitifs à l'évolution des secteurs des télécommunications. Cette formation leur permettra d'avoir un référentiel commun dans les mêmes thématiques mais selon les niveaux.

L'initiative fait partie de la politique de gestion des ressources humaines de MTN Congo, une base de comparaison, d'ajustement des compétences et un cadre de référence. L'objectif est d'aboutir non seulement à la standardisation de certaines exigences afin d'accéder à une fonction mais aussi à

l'alignement au niveau de toutes les filiales du groupe car, l'ambition de la société est d'exporter les compétences des Congolais au sein du groupe.

A cela, il y a trois niveaux pour lesquels la société MTN Congo tient comme référence. Le premier est le niveau académique pour tous les apprenants qui seront en fonction, ensuite les minimes pour toutes les fonctions de superviseurs. Le deuxième niveau, après les fonctions académiques, consiste en l'expérience professionnelle car, en cas de besoin d'un poste, la société exige trois, quatre, voire cinq ans d'expérience. Le troisième niveau enfin, fixe tous les éléments concernant la capacité des agents de faire telle ou telle chose et cela regroupe autant de notion de leadership, de capacité à gérer le groupe.

Jean Jacques Koubemba



34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

FRET AÉRIEN & MARITIME

ENLÈVEMENT - ENTREPOSAGE

FRANCE / EUROPE / AFRIQUE / ASIE / MOYEN-ORIENT

Avec ou sans
dédouanement

BRAZZAVILLE	KINSHASA
POINTE-NOIRE	MATADI, BOMA



Contact Paris : DJAMEL

☎ + 331 44 92 90 90 📞 + 336 65 47 06 06

34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

✉ ttnplus wanadoo.fr

Contact Brazzaville : Lydie

☎ +242 06 605 91 69 ☎ +242 05 522 49 99

HUMEUR

Plaidoyer pour l'âge de la retraite à 65 ans

Ce billet d'humeur n'est qu'un décryptage de ce que nous entendons ici et là dans certaines administrations privées ou publiques, dans les transports en commun et sur certaines places publiques. La plupart des Congolais accédant ces dernières années à la Fonction publique à un âge avancé entre 40 et 45 ans révolus, nombreux sont ceux qui plaident pour que l'âge d'admission à la retraite soit avancé à 65 ans. Nous avons bien voulu comprendre cela en nous rapprochant des défenseurs de cette thèse. L'argument avancé est que pour ceux qui commencent à travailler à un âge adulte, la pension sera problématique.

Cet argument semble solide car, autrefois, les jeunes étaient recrutés à la Fonction publique dès qu'ils terminaient leurs études à un âge acceptable, souvent en dessous de 30 ans. Et à 50 ans, ils étaient admis à la retraite pour donner de la chance à d'autres jeunes demandeurs d'emplois d'être recrutés à leur tour. Or, aujourd'hui, les gens atteignent l'âge de la retraite qui était au départ à 55 ans sans avoir totalisé le nombre d'années qu'il faut en activité pour pouvoir bénéficier d'une pension en bonne et due forme.

Forts sans doute de ce constat, les décideurs avaient poussé le départ à la retraite à 60 ans. Cependant, la Fonction publique ne recrutant pas au rythme de la sortie des jeunes des universités, instituts et écoles de formation, l'on est revenu à la case des départs. Des jeunes ayant pourtant terminé très tôt leur formation passent dix, quinze, voire vingt ans au chômage pour se voir recrutés à 40-45 ans. Pour combien de temps d'activité permettant de bénéficier d'une pension de retraite ? Le privé, il est vrai, a pris le relais de l'État pour resorber tant soit peu le chômage. Mais hélas ! Le constat est resté le même car, là-bas aussi, les gens se font recruter à un âge adulte, même si l'espérance de vie semble s'améliorer.

En tout cas, sur un échantillon d'au moins vingt personnes abordées sur la question dans une ville comme Pointe-Noire, près de 95% affirment sans hésitation que l'âge de la retraite devrait être repoussé à 65 ans car des gens commencent à travailler en retard et, pour atteindre 60 ans, il suffit à peine quinze, voire dix ans pour certains. Logiquement, soutiennent-elles, ces quelques années passées au service de l'État ne devraient pas donner droit à une retraite en bonne et due forme si le départ à la retraite doit être maintenu à 60 ans. Aussi ont-elles plaidé que l'exécutif et le législatif regardent cette question avec beaucoup d'attention, estimant qu'à 60 ans, un travailleur est encore physiquement fort et peut aller jusqu'à 65 ans pour cotiser ce qu'il lui faut afin de bénéficier de la pension.

Affaire à suivre.

Faustin Akono

SESSION CRIMINELLE DE POINTE-NOIRE

Gilbert Mbemba et Bruno Matondo condamnés

Le président de la Cour criminelle, André Roger Okombi, a prononcé récemment les verdicts des affaires opposant respectivement Gilbert Mbemba aux ayants droit de feu Jean Paul Louemba sur la destruction des biens immobiliers et homicide involontaire et Bruno Matondo à Samuel Moussolo portant sur coups et blessures ayant occasionné un décès.



Vue de la Cour d'appel de Pointe-Noire

L'accusé Gilbert Mbemba a été reconnu coupable d'avoir commis, à Pointe-Noire, le crime de destruction des biens immobiliers. Et dans les mêmes circonstances de temps et des lieux, il a commis un homicide involontaire sur la personne de Jean-Paul Louemba, crime prévu et puni par les articles 319 et 437 du code pénal. Il ne pourra pas bénéficier des circonstances atténuantes, les ayants droit de Jean-Paul Louemba sont recevables en leur constitution de partie civile. Une constitution qui est fondée en vue de trouver réparation. Ainsi, Gilbert Mbemba est donc condamné à la peine de trente ans de travaux forcés, un mandat d'arrêt à l'audience a été décerné à son encontre. L'accusé paiera la somme de vingt-cinq millions de francs CFA aux ayants droit de

feu Jean-Paul Louemba à titre de dommages et intérêts. La cour a reconnu aussi Bruno Matondo coupable d'avoir volontairement porté des coups et occasionné des blessures sur la personne d'Alexandrine Moussolo ayant entraîné sa mort. Par ces motifs, il a été déclaré coupable des faits mis à sa charge et condamné à la peine de cinq ans de réclusion criminelle. Cet accusé pourra ainsi bénéficier des circonstances atténuantes. Sur les intérêts civils, la cour déclare les ayants droit de feu Alexandrine Moussolo, représentés par Samuel Moussolo, recevables et fondés en leur constitution de partie civile. La cour a condamné Bruno Matondo à payer à la partie civile la somme de 13 555 555 F CFA pour dommages et intérêts.

Séverin Ibara

HOMMAGE

L'écrivain Maxime Kibongui au centre des échanges à Pointe-Noire

La présentation de l'ensemble des oeuvres (écrites et vocales) de l'ancien sociétaire du groupe Les Cheveux crépus a eu lieu le 20 avril, à la Chambre de commerce, en présence du directeur départemental du Livre et de la lecture publique, Alphonse Kala, et du patriarche des Arts et lettres du Kouilou, François Luc Macosso.

Maxime Kibongui a quitté ce monde en février 2017, laissant derrière lui un immense patrimoine culturel. Après sa disparition, Anne Marie Kibongui, son épouse, promotrice des Editions Cultures, a rassemblé ses oeuvres dans deux ouvrages intitulés «Œuvres Complètes» et un CD «Va, ma voix». Ces oeuvres, jusque là inédites, ont été présentées au public.

L'initiative a été saluée par le directeur départemental du Livre et de la lecture publique de Pointe-Noire, Alphonse Kala, qui a déclaré, en ouvrant l'activité, que ce n'est que de cette façon que l'on peut rendre hommage aux artistes et permettre ainsi au public de les connaître davantage. Ainsi, l'assistance a eu droit à deux communications. Frédéric Pambou, homme de culture, a fait l'aperçu critique de l'oeuvre, tandis qu'Auguste Miabeto, oraliste et spécialiste de la culture Kongo, a entretenu le public sur l'ensemble des oeuvres de Maxime Kibongui.

Selon Frédéric Pambou, Maxime Kibongui a eu deux grands maîtres dans sa vie: l'ab-



La photo de famille des participants crédit photo «DR»

bé Fulbert Youlou et André Grenard Matsoua, à travers sa philosophie mettant en avant le respect de l'humain (Tchimuntu). Une philosophie où le «mbongi» et le respect du vieux ou «mbuta» sont intimement liés. Pour l'orateur, Maxime Kibongui puisait son inspiration dans les mythes, contes et légendes du Kongo-Lari, citant les allégories animalières du lièvre, du lion, de la tortue, de la panthère...

Pour lui, ces deux volumes publiés sont des livres qui permettent de revisiter la sagesse ancestrale avec son côté physique mais aussi et surtout cette incursion dans le monde métaphysique.

Pour sa part, se fondant sur l'oeuvre musicale «Va, ma voix», Auguste Miabeto a évoqué, dans son exposé, les traits dominants de la muse de l'écrivain et ses nombreuses allusions à la richesse de l'impénétrable lexique de la langue Kongo-Lari très expressive, à l'instar de Nzingu wa dzunu, lutte pour la paix, conte animalier où s'imbriquent le surnaturel, la lutte des pouvoirs... Bref, un monde animiste aussi fascinant qu'imprévisible. Selon Auguste Miabeto, comme épigone de l'abbé Fulbert Youlou, Maxime Kibongui a aussi participé activement à l'oeuvre de résis-

tance des indigènes refusant l'acculturation imposée par le colonisateur.

De nombreux témoignages ont été faits sur l'homme et son oeuvre, à la fin de l'activité. Josué Ndamba a loué son altruisme qui ne manquait pas de prodiguer de précieux conseils à ses congénères, en relevant son humilité et sa modestie. C'est aussi ce qu'ont reconnu Pethas, un ancien ami de Jacques Loubelo, et Maurice Loubouakou, promoteur des Editions LMI et bien d'autres intervenants à la cérémonie, qui ont côtoyé et apprécié l'homme. Pour la veuve Kibongui, son défunt mari a toujours défendu les richesses du terroir Kongo-Lari. Il n'a jamais pris pour rival ou concurrent son prochain mais plutôt le considérait comme un auxiliaire éventuel ou un camarade, avant de souhaiter que cette vertu habite les artistes d'aujourd'hui.

Les chants et poèmes de Maxime Kibongui ont agrémenté la cérémonie, accompagnés, de temps à autre, de la sanza de Ya Vhos, un instrument qu'il affectionnait tant. En clôturant l'activité, Alphonse Kala a demandé à la famille de l'écrivain de perpétuer cette flamme en évoquant, tous les deux ans par exemple, sa mémoire à travers son oeuvre.

Hervé Brice Mampouya

MÉDIAS

Africanews célèbre son deuxième anniversaire

Après un lancement réussi en 2016 couronné par deux prix « Meilleur lancement » au Grand Prix des Médias 2016 et « Meilleur lancement de chaîne » aux Content Innovation Awards 2016), Africanews a maintenu cette excellence, se félicite dans un communiqué notre confrère dont le siège se trouve à Pointe-Noire, deuxième ville du Congo.

Les reportages sur le continent ont connu une forte progression et la grille de programmes s'est enrichie avec deux nouveaux magazines hebdomadaires lancés en 2017 et 2018 : International Edition, revue de presse de l'actualité internationale via une perspective panafricaine ; Inspire Middle East, fenêtre sur le Moyen-Orient qui plonge au cœur des innovations d'avant-garde, qu'elles soient technologiques, culturelles ou liées au style de vie.

Prochainement, Africanews lancera Inspire Africa, écho de millions d'hommes et de femmes acteurs du développement et qui portent haut la croissance, la créativité et l'innovation du continent. Un programme diffusé sur Africanews et Euronews, peut-on encore lire dans le même communiqué. L'occasion pour *Les Dépêches de Brazzaville* de lui souhaiter bon vent!

Les Dépêches de Brazzaville

TIC

Les organisations de la société civile bientôt dotées d'une plate-forme numérique

La deuxième phase du projet Y'Ello Blogging, lancée le 20 avril à Brazzaville, permettra à terme de doter chaque ONG d'un site internet et de mettre en place un regroupement des acteurs de la solidarité et du développement au Congo.

Fruit du partenariat entre la Fondation MTN Congo et France volontaires, le projet Y'Ello Blogging, mené depuis novembre 2017, vise le renforcement des capacités de la plate-forme de la société civile congolaise en communication. En effet, après la première phase liée à l'information et à la communication au cours de laquelle cent organisations ont été formées à Brazzaville et soixante-dix à Pointe-Noire, la deuxième étape consiste à mettre en place une plate-forme digitale numérique pour l'ensemble des

organisations, en décembre prochain.

« Nous avons remarqué qu'au Congo, nous avons toujours de la mauvaise information alors qu'il y a la société civile à travers les ONG et associations qui réalisent de véritables et beaux projets. Elles font bien, elles travaillent bien mais personne ne le sait. Pour nous, il est important que l'on sache qu'il y a un travail qui se fait à travers la société civile, des associations dans les domaines de l'agriculture, l'éduca-

tion, la santé, mais elles n'ont pas de relais de communication », a expliqué le directeur général de la Fondation MTN Congo, Cyriaque Okoumou, précisant que le souhait est de créer une chaîne de solidarité des ONG congolaises.

Les formations qui vont se dérouler au Campus du nouvel espace universitaire Francophone, à travers l'Agence universitaire de la Francophonie, dureront près de six mois. Au total, huit modules de formation sont retenus, dont l'identité visuelle ; comment alimenter la plate-forme ou écrire un article sur le Web; la production d'un contrat pertinent sur le Web ; l'élaboration d'un dossier et d'un communiqué de presse. « Ces ONG

vont être identifiées par secteurs d'activités, par leur capacité à faire. Nous allons leur montrer comment alimenter leur site internet, son utilisation ; comment prendre des photos pour qu'elles puissent présenter une image réelle. C'est une formation pratique et professionnelle que nous allons apporter », a poursuivi Cyriaque Okoumou.

Invitant les ONG congolaises à s'approprier le projet, le responsable de l'espace France volontaires au Congo et en République démocratique du Congo a indiqué que l'heure était à la mise en œuvre des acquis de la formation. Licius Karenzo a, en effet, salué cette collaboration entre la société civile et les organisations privées, d'une part, et celle liant MTN et son organisation, d'autre part. Cette collaboration, a-t-il souligné, a vocation de s'exporter même dans d'autres pays où ces deux initiateurs sont présents.

Notons que France volontaires est une plate-forme des engagements volontaires de solidarité internationale. Opérateur du ministère des Affaires étrangères français, regroupant des acteurs associatifs français et autres, son objectif est de développer les programmes de volontariat. Il s'agit d'un réseau mondial constitué de vingt-trois espaces de volontariat à travers le monde.

Parfait Wilfried Douniama



Les participants/Adiac

RÉFLEXION

Le Fonds bleu, ressort de l'émergence du Bassin du Congo

Le Sommet qui se tiendra à Brazzaville le week-end prochain et qui verra le Fonds bleu, dont l'acte de naissance fut acté il y a tout juste un an à Oyo, devenir enfin une réalité concrète marquera à coup sûr une avancée décisive dans la longue marche de l'Afrique centrale vers l'émergence. Il confirmera, simultanément, que le Congo entend bien en être le véritable moteur sans pour autant marginaliser ses partenaires, ni écarter les puissances extérieures comme le Maroc qui ont joué un rôle important dans la définition de ce grand dessein et dont la plus haute autorité, le roi Mohammed VI, sera, d'ailleurs, présent parmi nous.

Pour comprendre l'enjeu primordial que constitue la mise en route de cette institution et la volonté qui préside à ses destinées, il faut avoir présentes à l'esprit les deux données fondamentales suivantes : ° La première est le rôle essentiel que devra jouer, dans les décen-

nies à venir, le Bassin du Congo dans la lutte contre le dérèglement climatique qui menace aujourd'hui la planète tout entière. Si, en effet, cette partie du monde, qui en est le deuxième poumon après le Bassin de l'Amazone en Amérique du sud, ne protège pas la nature, l'on peut être certain que le réchauffement de l'atmosphère provoqué par la surindustrialisation de l'hémisphère nord générera un désastre global que personne ne pourra plus combattre. Pour dire les choses encore plus clairement, c'est bien chez nous que se trouve aujourd'hui l'une des clés de la survie de l'espèce humaine comme le démontre l'importance des tourbières où se trouve stockée l'énorme masse de carbone dont la libération anarchique accélérerait de façon irrésistible et mortelle la hausse des températures terrestres.

° La deuxième donnée n'est ni géographique ni climatique, mais stratégique au sens le plus précis du terme. Comment, en effet, la pro-

tection de la nature sur toute l'étendue du Bassin du Congo serait-elle possible, voire même envisageable dans les années à venir si la paix, le développement, le progrès social, la mise en valeur rationnelle des immenses ressources naturelles de cette région du monde ne figurent pas au cœur de la politique menée par les Etats qui la composent ? Et comment ce placement en tête des priorités régionales serait-il possible si le Fonds bleu ne devient pas très vite réalité ? De la même façon que la création de l'Organisation des Nations unies à l'échelle internationale a permis de préserver la paix mondiale depuis près de soixante-quinze ans, de la même façon le Fonds bleu protégera le Bassin du Congo des dérives de toutes sortes qui le menacent et dont témoignent les désordres qui dévastent la Centrafrique comme l'est de la République démocratique du Congo.

L'erreur qu'il ne faut pas commettre dans le moment présent serait de considérer le Fonds bleu comme

une simple institution vouée à la protection de la nature et au développement rural. Rassemblant une douzaine de nations et couvrant une zone où vivront, à échéance de trente ans, près de cinq cents millions d'êtres humains, la structure qui naîtra du prochain sommet de Brazzaville doit être conçue, organisée, structurée de telle façon qu'elle constituera une garantie du bien vivre pour les générations présentes et à venir.

S'il en est ainsi et que l'on passe effectivement des idées à la réalité, nous verrons affluer vers l'Afrique centrale les capitaux, les techniques, les savoirs qui feront en moins de dix ans du Bassin du Congo la communauté la plus dynamique, la plus prospère du continent africain et probablement même du Tiers-Monde dans son ensemble.

Autant dire que l'enjeu des heures à venir est immense à tous égards.

Jean-Paul Pigasse